

Yoon, Kil-Soon; Lee, Sang-Youn

Working Paper

Les systèmes et mesures politiques en faveur de l'économie sociale à Séoul

UNRISD Working Paper, No. 2020-6F

Provided in Cooperation with:

United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Geneva

Suggested Citation: Yoon, Kil-Soon; Lee, Sang-Youn (2020) : Les systèmes et mesures politiques en faveur de l'économie sociale à Séoul, UNRISD Working Paper, No. 2020-6F, United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD), Geneva

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/246243>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

Document de travail 2020-6F

Les systèmes et mesures politiques en faveur de l'économie sociale à Séoul

Kil-Soon Yoon et Sang-Youn Lee

Document préparé pour le projet de l'UNRISD :
Promouvoir l'économie sociale et solidaire par le biais de politiques publiques :
Lignes directrices pour les gouvernements locaux

Juillet 2020



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) est un institut autonome au sein du système des Nations Unies qui se livre à des recherches pluridisciplinaires sur les dimensions sociales des questions actuelles de développement, et qui analyse les politiques menées sur ces sujets. Nos travaux visent à garantir que l'équité sociale, l'inclusion et la justice occupent une place centrale dans la réflexion, les politiques et les pratiques en matière de développement.

UNRISD, Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse

Tél. : +41 (0)22 9173020
info.unrisd@un.org
www.unrisd.org



Le Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF) est un réseau mondial de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui constitue une plateforme de partage des visions et des expériences à travers une collaboration et une coopération transfrontalières fondées sur des partenariats multilatéraux (public-privé-communauté) pour un monde inclusif, équitable et humain au profit de tous.

Copyright © Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et ForumMondial de l'Economie Sociale (GSEF)

Le présent document n'est pas une publication officielle de l'UNRISD. La responsabilité des opinions exprimées dans les études signées n'engage que leurs auteurs et la mise à disposition de ces études sur le site Internet de l'UNRISD (<http://www.unrisd.org>) ne constitue pas une approbation par l'UNRISD des opinions qui y sont exprimées. Aucune publication ou diffusion desdits documents n'est autorisée sans l'autorisation préalable de leurs auteurs, à l'exception d'un usage personnel.

Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des graphiques.....	ii
Sigles et acronymes.....	iii
Résumé.....	iv
Introduction.....	1
1 L'économie sociale en République de Corée aujourd'hui.....	2
1.1 Concept et portée.....	2
1.2 Les principaux types d'EES aujourd'hui	3
1.2.1 Coopératives	4
1.2.2 Entreprises sociales	5
1.2.3 Entreprises communautaires	5
1.2.4 Entreprises autonomes	6
1.2.5 Les EES dans le Séoul d'aujourd'hui	6
1.3 Les cadres juridiques.....	7
1.3.1 Efforts nationaux d'innovation législative pour l'économie sociale	7
1.3.2 Ordonnances municipales sur l'économie sociale à Séoul	8
2 Le système d'élaboration des politiques et de soutien de l'économie sociale.....	10
2.1 Le système national.....	10
2.1.1 Partenariat public-privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie sociale.....	10
2.1.2 Organes intermédiaires	11
2.2 Le système municipal.....	11
2.2.1 Partenariat public-privé pour diriger l'élaboration des politiques d'économie sociale.....	11
2.2.2 Organes intermédiaires	12
3 Les initiatives majeures.....	13
3.1 Le développement des ressources humaines.....	13
3.1.1 Plan directeur de développement des ressources humaines pour l'économie sociale.....	13
3.1.2 Programmes de développement des ressources humaines à Séoul.....	16
3.2 Économie sociale et marchés publics.....	17
3.2.1 Politique du gouvernement central pour l'attribution préférentielle des marchés aux entreprises sociales.....	18
3.2.2 Politique du GMS sur les marchés publics attribués à l'économie sociale.....	22
3.3 La politique de financement social.....	25
3.3.1 Au niveau national	25
3.3.2 La politique de financement social à Séoul	28
3.4 Autres mesures en faveur de l'économie sociale	30
3.4.1 Les enquêtes et statistiques	30
3.4.2 La sensibilisation du public à l'économie sociale	31
3.4.3 Le plan 2.0 de développement de l'économie sociale à Séoul	33
Conclusion	35
Bibliographie.....	39

Liste des tableaux

Tableau 1 : état des lieux des quatre grands types d'EES en République de Corée (2018)	4
Tableau 2 : la législation de Séoul en matière d'économie sociale	9
Tableau 3 : nombre de bénéficiaires par type de bénéficiaire et d'organisation (2017).....	14
Tableau 4 : programme de soutien aux jeunes entrepreneurs sociaux (2011-2018).....	15
Tableau 5 : organismes tenus de rendre compte de leurs achats en 2018 et de leur plan d'achat en 2019.....	19
Tableau 6 : attribution préférentielle des marchés publics aux entreprises sociales (2012-2018)	20
Tableau 7 : nombre d'entreprises sociales certifiées qui sont enregistrées sur le KONEPS	22
Tableau 8 : plans de financement des politiques et progrès en matière de financement social (janvier à septembre 2019).....	27
Tableau 9 : soutien financier des banques commerciales aux EES (de janvier à septembre 2019)	28
Tableau 10 : performances du Fonds d'investissement social (2013-2018).....	29

Liste des graphiques

Graphique 1 : montant total des marchés publics passés auprès des entreprises sociales (2012-2018)	21
Graphique 2 : montant total des marchés passés auprès d'EES par le GMS (2012-2018).....	24

Sigles et acronymes

BMES	Bureau métropolitain de l'éducation de Séoul
CLGSSE	Council of Local Governments on the Social Solidarity Economy (Conseil des autorités locales pour l'économie sociale et solidaire)
CSSF	Central Self-Sufficiency Foundation (Fondation centrale pour l'autosuffisance)
EES	Entreprises de l'économie sociale
GMS	Gouvernement métropolitain de Séoul
KCGF	Korea Credit Guarantee Fund (Fonds coréen de garantie de crédit)
KONEPS	Korea Online e-Procurement System (Système coréen de passation électronique de marchés en ligne)
KoSEA	Korea Social Enterprise Promotion Agency (Agence coréenne de promotion des entreprises sociales)
KRW	Won coréen
KSENET	Korean Social Economy Network (Réseau coréen de l'économie sociale)
LCC	Loi-cadre sur la coopération
LCES	Loi-cadre sur l'économie sociale
LNSMS	Loi nationale sur la sécurité des moyens de subsistance
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MET	Ministère de l'Emploi et du Travail
MIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MLP	Ministère de la Législation gouvernementale
MSAS	Ministère de la Santé et de la Protection sociale
NBLSP	National Basic Living Security Programme (Programme national de sécurité des moyens de subsistance)
OCES	Ordonnance-cadre sur l'économie sociale
OES	Organisations de l'économie sociale
PIBR	Produit intérieur brut régional
PME	Petites et moyennes entreprises
PPPPSES	Public-Private Policymaking Partnership for the Social Economy in Seoul (Partenariat public-privé pour l'élaboration de politiques d'économie sociale à Séoul)
PPS	Public Procurement Service (Service de passation des marchés publics)
SSEC	Seoul Social Economy Centre (Centre d'économie sociale de Séoul)
SSEN	Seoul Social Economy Network (Réseau d'économie sociale de Séoul)
SVS	Korea Social Value and Solidarity Foundation (Fondation coréenne pour la valeur sociale et la solidarité)

Résumé

Séoul a joué un rôle moteur dans le développement de l'économie sociale. Capitale de la République de Corée, et centre de ses activités économiques, sociales et culturelles, Séoul compte d'abondantes ressources, une société civile dotée de capacités relativement avancées et des autorités municipales ayant la volonté politique de soutenir l'économie sociale. En matière d'instauration de cadres juridiques et institutionnels, ainsi que d'élaboration de politiques publiques, Séoul offre un bon exemple non seulement aux autres autorités locales, mais aussi à son propre gouvernement central, pour son approche de l'économie sociale dans son ensemble et de chaque type d'entreprise de l'économie sociale.

Dans le présent document, nous présentons les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les politiques publiques qui ont conduit à la croissance et au développement de l'économie sociale à Séoul. Nous examinons leurs réussites et leurs limites, en nous concentrant sur les composantes essentielles des écosystèmes politiques propices à l'économie sociale permettant aux entreprises de l'économie sociale (EES) de prospérer dans le temps, c'est-à-dire les cadres juridiques et institutionnels pour l'économie sociale, la finance sociale et l'attribution préférentielle des marchés publics aux EES, ainsi que l'éducation et la formation en vue de favoriser l'entrepreneuriat social et de sensibiliser le public à l'économie sociale. Ce faisant, nous abordons ces composantes essentielles par rapport aux cadres juridiques et institutionnels et aux politiques publiques émanant du gouvernement central, car si les cadres et politiques de Séoul ont contribué à orienter les cadres et politiques du gouvernement central, tous se sont aussi développés de manière complémentaire.

Suite aux mesures de soutien prises en sa faveur au niveau politique, l'économie sociale a connu une forte croissance au cours des deux dernières décennies à Séoul, ainsi que dans tout le reste du pays, notamment en termes de nombre d'EES, et de leurs employés et de leur chiffre d'affaires. Cependant, la fragmentation des systèmes de soutien proposés par les différents services en faveur des différents types d'EES a rendu inefficaces et inefficentes les politiques publiques visant à soutenir le développement de l'économie sociale. Bien que leur approche soit désormais plus cohérente et intégrée, l'impact de l'économie sociale sur l'économie nationale reste faible. La plupart des EES sont de petite taille et beaucoup d'entre elles peinent à être autonomes sans le soutien du gouvernement. Le développement et le maintien de l'autonomie et de l'indépendance dans le secteur de l'économie sociale demeurent donc une condition *sine qua non* de sa durabilité.

Diverses mesures de politique publique prises en faveur de l'économie sociale ont permis certains succès tels qu'une croissance quantitative et des écosystèmes plus intégrés et cohérents. Ces réussites comportent toutefois certaines limites, comme une distorsion de la répartition des ressources dans le domaine des marchés publics et du financement social.

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, l'économie sociale s'est fortement développée en République de Corée. Outre les EES existantes (huit types différents de coopératives relevant de leurs propres lois), de nouveaux types d'EES, comme les coopératives générales, les entreprises sociales, les entreprises communautaires, les entreprises autonomes et les entreprises à vocation sociale, ont vu le jour pour répondre à de nouvelles exigences sociales, notamment la création d'emplois et l'inclusion sociale pour les personnes défavorisées. Les services sociaux se sont également développés, de nouvelles solutions aux problèmes sociaux non résolus sont apparues dans la société, et le nombre de ces entreprises a considérablement augmenté. Avec l'émergence de ces nouveaux types d'EES, des cadres juridiques et institutionnels de réglementation et de soutien ont été instaurés, diverses politiques publiques d'encouragement ont été définies et mises en œuvre, et des systèmes de soutien passant généralement par des organisations intermédiaires ont été créés pour aider à l'établissement et à la gestion de ces entreprises. Ces dernières années, le paradigme politique à leur égard est passé d'un soutien financier direct en faveur des entreprises individuelles à l'élaboration d'écosystèmes politiques propices à la poursuite de leur développement et de leur croissance. À cette fin, des mesures politiques plus cohérentes et intégrées ont été prises à différents niveaux de gouvernement.

Avec d'abondantes ressources, une société civile dotée de capacités relativement avancées, des autorités municipales affichant la volonté politique de soutenir l'économie sociale, Séoul, capitale de la République de Corée et centre de ses activités économiques, sociales et culturelles, a joué un rôle moteur dans le développement de l'économie sociale du pays. En matière d'instauration de cadres juridiques et institutionnels, ainsi que d'élaboration de politiques publiques, à la fois pour l'ensemble de l'économie sociale et pour chaque type d'EES, Séoul offre un bon exemple non seulement aux autres autorités locales, mais aussi à son propre gouvernement central.

Dans le présent document, nous présentons les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les politiques publiques qui ont conduit à la croissance et au développement de l'économie sociale à Séoul, et nous examinons leurs réussites et leurs limites. Afin que l'économie sociale opère pleinement, les décideurs doivent en comprendre les caractéristiques et créer des écosystèmes propices à l'épanouissement des EES. Ces écosystèmes reposent sur cinq composantes principales (OECD/EU, 2017) :

- des cadres juridiques et institutionnels apportant clarté, visibilité et reconnaissance en définissant la nature, la mission et les activités des EES ;
- l'accès au financement, qui va des subventions et des titres de créance aux capitaux propres, en passant par les capitaux patients et les investissements à impact social, pour répondre aux besoins des EES ;
- l'accès aux marchés, notamment par l'attribution préférentielle de marchés publics pour les produits et services des EES ;
- les structures d'aide aux entreprises afin d'offrir des services de formation, d'encadrement, de mentorat ou de consulting pour le renforcement des capacités ; et

- l'éducation et les compétences pour favoriser l'entrepreneuriat social et apporter de nouvelles solutions aux problèmes sociaux non résolus.

À ces cinq composantes, l'UNRISD (UNRISD, 2019) ajoute la recherche, la collecte de données et le transfert de compétences. Les enquêtes et les statistiques, en particulier, sont essentielles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces fondées sur des données probantes, ainsi que pour contribuer à la reconnaissance sociale et politique de l'économie sociale, laquelle apporte une plus grande légitimité au soutien politique (Bouchard and Rousselière, 2015). Lors du développement et de la mise en place de ces écosystèmes, le partenariat coopératif entre les acteurs de l'économie sociale et les autorités est aussi essentiel, car un dialogue ouvert entre eux conduit à des approches plus cohérentes et stratégiques, permettant à l'économie sociale d'opérer pleinement (Mendell and Alain, 2013).

À partir du descriptif de projet élaboré par l'UNRISD (UNRISD, 2019) et du cadre développé par l'OCDE et l'Union européenne (OECD/EU, 2017), nous examinons les cadres juridiques et institutionnels et les politiques publiques à Séoul, en nous concentrant principalement sur les composantes essentielles susmentionnées, qui sont propices à la mise en place d'un écosystème permettant aux EES de prospérer dans le temps. Ce faisant, nous les abordons par rapport aux cadres juridiques et institutionnels et aux politiques publiques émanant du gouvernement central, car si les cadres et politiques de Séoul ont contribué à orienter les cadres et politiques du gouvernement central, tous se sont aussi développés de manière complémentaire.

1 L'économie sociale en République de Corée aujourd'hui

1.1 Concept et portée

Bien avant l'émergence d'un système de marché moderne, il existait déjà en République de Corée des pratiques et des relations qui auraient pu être considérées comme celles de l'économie sociale. Toutefois, ce n'est que vers la fin des années 90 que des décideurs ont commencé à utiliser le terme d'« économie sociale » pour désigner un large éventail d'activités destinées à remédier aux problèmes sociaux, tels que le chômage et la pauvreté, que ni l'État ni le marché n'avaient pu résoudre (UNRISD, 2018). Il n'existe cependant pas encore de définition universellement acceptée de l'économie sociale, et sa portée exacte reste controversée dans le pays.

Étant donné que cette étude a pour but d'examiner les mesures de politique publique destinées à soutenir l'économie sociale à Séoul, nous conceptualiserons l'économie sociale à partir des lois existantes¹. Le projet de loi-cadre sur l'économie sociale (LCES), qui est toujours en instance devant l'Assemblée nationale, vise à donner une base législative complète à l'ensemble de l'économie sociale

¹ Cela ne signifie pas pour autant que le concept d'économie sociale utilisé dans les politiques publiques a été établi sans l'accord des acteurs non gouvernementaux de l'économie sociale. Comme nous le verrons en détail plus loin, un étroit partenariat public-privé s'est avéré essentiel pour concevoir et mettre en œuvre des mesures politiques liées à l'économie sociale, tant au niveau national que municipal.

en République de Corée. La LCES définit l'économie sociale comme comprenant « toutes les activités économiques menées par des organisations de l'économie sociale sur la base de la solidarité et de la coopération entre les membres, et d'une gouvernance indépendante, autonome et démocratique, dans le but de réduire la polarisation, de promouvoir les économies locales, de créer des emplois décents, de fournir des services sociaux, et de promouvoir l'intégration sociale et le bien commun »². Ce même projet de loi définit également l'EES comme étant « une entreprise qui répond à des valeurs sociales, et achète, produit, distribue et consomme des biens et services à cette fin ». Parmi les types d'EES énumérés dans ce projet de loi, figurent les coopératives, les entreprises sociales, les entreprises communautaires, les entreprises autonomes, les sociétés rurales et d'autres organisations similaires. Ici, les « coopératives » sont définies conformément à la loi-cadre sur le coopérativisme (LCC), récemment modifiée, ainsi que comme les entités relevant de huit lois distinctes relatives aux coopératives : la loi sur les coopératives de consommateurs ou *Saenghyup*, la loi sur les coopératives agricoles, la loi sur les coopératives de pêche, la loi sur les coopératives forestières, la loi sur les coopératives de production de tabac, la loi sur les coopératives de crédit, la loi sur les coopératives de crédit communautaires ou *Saemaeulgeumgo*, et la loi sur les coopératives de petites et moyennes entreprises (PME).

La portée de l'économie sociale fait débat en République de Corée, car les huit lois différentes sur les coopératives, qui sont marquées par un fort soutien politique et un contrôle étatique très institutionnalisé, visent un grand nombre de coopératives. On reproche à ces lois de ne pas répondre aux principes de base des coopératives, comme l'autonomie, l'indépendance et la gouvernance démocratique (Kim, 2016). Néanmoins, les autorités nationales et locales ont récemment conçu et mis en œuvre des initiatives politiques destinées aux nouveaux types d'EES, comme les coopératives générales relevant de la LCC, les entreprises sociales, les entreprises communautaires, et les entreprises autonomes.

1.2 Les principaux types d'EES aujourd'hui

Dans cette section, nous examinons les quatre grands types d'EES qui sont les principales cibles politiques mentionnées ci-dessus. Selon les estimations, 19 439 entreprises employaient fin 2018 un total de 105 667 personnes et généraient un chiffre d'affaires total de 6 393,7 milliards de KRW. Ces entreprises se répartissent comme suit :

² Quatre projets de loi-cadre sur l'économie sociale ont à ce jour été élaborés en République de Corée et sont en cours d'examen par les commissions permanentes compétentes de la législature nationale (Assemblée nationale). Le projet de loi cité ci-dessus est le dernier de ces quatre projets. Il n'y a pas de grandes différences entre les projets de loi en ce qui concerne la structure ou le cadre de base. Le dernier projet est celui qui reflète le mieux les thèmes qui ont été débattus jusqu'à présent en commissions, ainsi que les préférences du gouvernement.

**Tableau 1 : état des lieux des quatre grands types d'EES
en République de Corée (2018)**

Type	Nombre d'entités	Nombre de travailleurs	Chiffre d'affaires total (en milliards de KRW)
Coopératives	14 550	30 035	1 904,9
Entreprises sociales	2 123	45 522	4 122,6
Entreprises communautaires	1 555	19 261	164,5
Entreprises autonomes	1 211	10 849	201,7
Total	19 439	105 667	6 393,7

Source : Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea (2019).

1.2.1 Coopératives

Aujourd'hui, les coopératives constituent la part la plus importante de l'économie sociale coréenne. Comme déjà mentionné, les coopératives sont classées selon des catégories différentes, en fonction de lois différentes, dont la LCC de 2012 et huit autres lois. La LCC a grandement facilité la création de coopératives, en permettant à tout groupe d'au moins cinq membres de créer et d'exploiter une coopérative dans tous les secteurs sauf ceux de la finance et de l'assurance, quel que soit le capital initial investi. Des coopératives de travailleurs, des coopératives à parties prenantes multiples et des coopératives sociales ont ainsi fait leur apparition, en plus des coopératives de producteurs et de consommateurs qui existaient déjà en vertu de lois spéciales³.

Toutefois, la République de Corée comptait déjà des coopératives de travailleurs dans les années 1920. Avant même l'adoption de la LCC, un petit nombre d'entreprises détenues ou gérées par des travailleurs faisaient effectivement fonction de coopératives de travailleurs (Shin, 2016)⁴. L'adoption

³ Comme mentionné ci-dessus, les coopératives représentent la part la plus importante de l'économie sociale coréenne, non seulement en termes de nombre d'entités et de travailleurs, mais aussi en termes de chiffre d'affaires total. Cependant, en ce qui concerne les coopératives relevant de la LCC, si elles constituent la part la plus importante des quatre grands types d'EES en termes d'entités, elles en représentent la part la plus faible en termes de nombre de travailleurs et de chiffre d'affaires total par entité, probablement en raison de leur nombre peu élevé de membres et de leur modèle économique peu solide.

⁴ Après avoir été démantelées par l'impérialisme japonais, les coopératives de travailleurs qui se sont formées de manière spontanée au cours de la période coloniale japonaise ont refait leur apparition dans les années 90. À cette époque, deux tendances se dégageaient concernant la formation des coopératives de travailleurs, l'une basée sur un mouvement guidé par des syndicats reprenant des entreprises en faillite pour les gérer de manière coopérative, l'autre basée sur un mouvement d'organisation des personnes pauvres et marginalisées des quartiers urbains défavorisés en communautés autonomes. Ces tendances n'ont pas connu le succès escompté, mais ont récemment servi de base au développement d'entreprises sociales et d'entreprises autonomes (Shin, 2016).

de la LCC a cependant assuré la reconnaissance juridique de ces quelques entreprises et coopératives, et posé les bases permettant leur soutien. Parmi les nouveaux types d'EES instaurées par cette loi, les coopératives à parties prenantes multiples réunissent habituellement des membres de diverses origines et avec divers intérêts. Les coopératives sociales, le dernier type de coopératives à avoir fait son apparition, désignent des organisations à but non lucratif qui, à travers leurs activités et leur offre de services et d'emplois, soutiennent les droits et les besoins de la population locale en matière de protection sociale.

1.2.2 *Entreprises sociales*

Les entreprises sociales désignent des organisations créées en application de la loi sur la promotion des entreprises sociales, qui a été adoptée et est entrée en vigueur en 2007. Selon cette loi, une entreprise sociale est une entreprise « qui répond à un objectif social visant à améliorer la qualité de vie des résidents des communautés en offrant des services sociaux ou des opportunités d'emploi aux groupes sociaux vulnérables ou en contribuant aux communautés à travers ses activités telles que la production ou la vente de biens et services ». En fonction de l'objectif ou de leur cœur de métier, ces entreprises peuvent être classées en trois catégories : celles offrant des emplois ou des services aux personnes défavorisées, celles soutenant les communautés locales, et celles apportant des solutions créatives et innovantes aux problèmes locaux (MOEL, 2019).

Pour être qualifiée et certifiée comme telle, une entreprise sociale doit satisfaire à un certain nombre de critères. Premièrement, elle doit correspondre à une forme d'organisation fixée par décret présidentiel, comme une société, une association ou une organisation à but non lucratif. Deuxièmement, elle doit avoir recours à des travailleurs rémunérés pour mener ses activités, telles que la production et la distribution de biens et services. Elle doit répondre à des objectifs sociaux, avoir mis en place un processus décisionnel ouvert à la participation de diverses parties prenantes, et générer un revenu d'exploitation représentant au moins 50 % de ses frais et coûts de main-d'œuvre. Au cours d'un même exercice, au moins les deux tiers des bénéfices générés doivent être dépensés pour atteindre des objectifs sociaux. Enfin, l'entreprise doit être dotée de statuts, ou d'un acte équivalent, définissant ses objectifs et ses activités, ses structures et processus décisionnels, et une politique en matière de distribution et de réinvestissement des bénéfices (KoSEA, 2019a). Les critères de certification imposés par la loi sur la promotion des entreprises sociales ont cependant été critiqués : ils sont trop contraignants et ignorent plusieurs types d'entreprises ayant des objectifs principaux autres que la création d'emplois pour les personnes défavorisées. Des efforts sont donc en cours pour élargir le champ des entreprises sociales et assouplir les critères de certification.

1.2.3 *Entreprises communautaires*

Les entreprises communautaires sont reconnues juridiquement dans le cadre de la loi de régénération urbaine et d'assistance de 2013, qui définit l'entreprise communautaire comme étant « une entreprise exploitée par des organisations ou résidents locaux pour améliorer le cadre de vie, revitaliser la communauté locale, et créer des revenus et des emplois en utilisant différentes ressources, comme la main-d'œuvre, l'habitat local, la culture, les ressources naturelles, etc. de la zone correspondante ». Pour être considérée comme une entreprise communautaire, une organisation doit s'inscrire dans une *orientation communautaire*, répondre aux *besoins du public*, mener suffisamment d'activités à but

lucratif, et garantir la *participation de la population locale*. En d'autres termes, l'entreprise doit être fondée à l'initiative de la communauté, qui doit également décider des questions relatives à sa constitution et à son fonctionnement (orientation communautaire). L'entreprise doit s'efforcer de résoudre les problèmes locaux, contribuer à la communauté locale et favoriser un enrichissement mutuel avec la communauté (besoins du public). Elle doit disposer d'une structure permettant de générer des revenus stables et suffisants afin de pouvoir continuer de fonctionner même après l'arrêt des subventions (activités à but lucratif). Et elle doit être ouverte à la participation des résidents locaux et de leurs ressources (participation locale) (MOIS, 2019).

1.2.4 *Entreprises autonomes*

La crise financière qui a touché l'Asie à la fin des années 90 a ravagé l'économie coréenne, entraînant des licenciements massifs, une explosion du chômage et des taux élevés de pauvreté. Elle a également conduit à l'adoption de la loi nationale sur la sécurité des moyens de subsistance (LNSMS), visant à garantir un salaire minimum vital à chacun, quelle que soit sa capacité à travailler. Cette loi a aussi favorisé la création d'emplois par des acteurs gouvernementaux, l'accumulation d'actifs, ainsi que des initiatives en faveur de la recherche d'emploi et de l'entrepreneuriat chez les travailleurs pauvres à travers une série de programmes politiques visant l'autonomie (MOHW, 2017). Les entreprises autonomes sont des entreprises dirigées par des bénéficiaires du Programme national de sécurité des moyens de subsistance (NBLSP, National Basic Living Security Programme) et par des personnes « quasi-pauvres » participant aux Groupes de travail sur l'autonomie mis en place par les centres d'autonomie locale⁵.

Toute organisation reconnue comme une entreprise autonome peut bénéficier de subventions, y compris celles pour les coûts de démarrage et de main-d'œuvre. Pour y avoir droit, les bénéficiaires du NBLSP et les « quasi-pauvres » doivent représenter au moins un tiers de ses membres (et les bénéficiaires du NBLSP, au moins un cinquième). L'organisation doit aussi être en mesure de verser un salaire minimum à tous les participants. Pour recevoir des subventions salariales, les bénéficiaires du NBLSP qui travaillent temporairement pour l'organisation doivent travailler un certain nombre de jours. Si l'autonomie est un principe clé de ces entreprises, le centre d'autonomie locale et d'autres organismes gouvernementaux/publics peuvent les aider activement dans leur planification d'affaires, leur formation en gestion, etc. jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment stables (MOHW, 2019).

1.2.5 *Les EES dans le Séoul d'aujourd'hui*

Séoul compte 9,75 millions d'habitants, soit près de 20 % de la population nationale. Capitale de la République de Corée et centre économique, social et culturel du pays, elle est le moteur d'une économie sociale florissante. En décembre 2019, Séoul comptait 22,9 % de coopératives relevant de la LCC (Seoul Coop Support Centre, 2020), ainsi que 18,9 % de toutes les entreprises sociales (Lifein,

⁵ Conformément à la LNSMS, les projets de travail sur l'autonomie menés par le gouvernement central ont pour objet de fournir des opportunités d'emploi aux ménages à faible revenu afin qu'ils puissent assurer leur subsistance. Près de 40 000 personnes éligibles participent à environ 2 400 de ces projets chaque année (MOHW, 2019).

2019) ; en juin 2019, la ville comptait également 6 % de toutes les entreprises communautaires (Lifein, 2019) et 11,9 % d'entreprises autonomes en février 2016 (CSSF, 2017).

Chaque année, le nombre d'EES à Séoul a augmenté en moyenne de 550 entreprises, passant de 718 en 2011 à 4 412 en février 2019. Sur ce nombre, 3 505 étaient des coopératives (avec 47 195 membres et un capital de 50,4 milliards de KRW au total)⁶, 657 étaient des entreprises sociales (376 entreprises certifiées et 281 entreprises pré-certifiées), 104 étaient des entreprises communautaires, et 146 étaient des entreprises autonomes (SMG, 2019b). À la fin de l'année 2016, l'économie sociale de Séoul représentait 0,5 % du produit intérieur brut régional (PIBR) et 0,5 % de l'emploi total régional, et sa contribution continuait de grimper. En 2016, à Séoul, l'économie sociale a généré un revenu global de 1,96 billion de KRW et un total de 19 800 emplois, respectivement 25 % et 14 % de plus par rapport à l'année précédente. Toujours en 2016, le revenu moyen par entreprise s'élevait à 875 millions de KRW et le nombre d'emplois par entreprise était de 8,8 (SSEC, 2017a).

1.3 Les cadres juridiques

En République de Corée, des dispositions légales définissent les EES et fournissent une base juridique pour leur soutien. Dans une certaine mesure, ces lois assurent la reconnaissance officielle des EES qui sont apparues et se sont développées spontanément dans le pays. Dans le même temps, elles constituent aussi des outils utilisés par l'État pour chercher à réglementer les EES et à atteindre certains objectifs politiques. Si ces lois soumettent les EES à des règles juridiques, elles leur apportent également la reconnaissance sociale et politique dont elles ont besoin en tant qu'acteurs économiques, ce qui leur permet d'accéder plus facilement à l'ensemble du marché, à la commande publique, au financement social et conventionnel, et au soutien politique. Ce cadre juridique est donc essentiel pour soutenir la croissance continue de l'économie sociale.

1.3.1 Efforts nationaux d'innovation législative pour l'économie sociale

Il n'existe cependant encore aucune loi unique englobant l'ensemble de l'économie sociale en République de Corée. De nombreuses lois ont été instaurées pour différents types d'EES, des lois par lesquelles le contrôle et le soutien de ces entreprises sont confiés à différents organismes gouvernementaux. Différents types d'EES supposant différentes formes de soutien, la multiplication des lois axées sur les EES a conduit à un chevauchement des activités de soutien pour certains types d'entreprises et à un manque de soutien pour d'autres. Afin de garantir l'efficacité du soutien politique à l'économie sociale, il est donc nécessaire, comme cela a déjà été souligné ailleurs, d'adopter une loi englobant tous les types d'EES.

Depuis 2013, les partis politiques ont proposé plusieurs projets de LCES ayant une portée globale. Leur objectif était de fournir une base juridique et politique pour l'intégration et la rationalisation du soutien politique, actuellement apporté par différents organismes, dans le cadre d'un instrument unique, afin de servir plus efficacement l'écosystème d'économie sociale à l'échelle du pays. Les

⁶ 1 USD = environ 1 120 KRW (février 2019)

projets de LCES ont débouché sur d'autres projets de loi connexes, comme le projet de loi spéciale sur l'achat public et le soutien à la commercialisation des produits des EES en 2014, et deux projets de loi-cadre sur la création de valeurs sociales par le secteur public également proposés en 2014. La loi spéciale entend « promouvoir l'achat et soutenir la commercialisation des produits des entreprises de l'économie sociale pour créer des valeurs sociales via les marchés publics, et promouvoir le développement et la croissance de ces organisations et les encourager à innover dans la résolution des problèmes sociaux ». D'un autre côté, l'objectif déclaré de la loi-cadre est de faire de « la création de valeurs sociales » un « principe opérationnel central du secteur public, et donc renforcer considérablement l'orientation publique de l'ensemble de la société coréenne en promouvant les valeurs sociales grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques par les organismes publics » (MOLEG, 2018).

Ces projets de loi sont importants pour l'ensemble de l'économie sociale. Le gouvernement central actuel, qui a inclus la promotion de l'économie sociale dans son programme de priorités politiques, travaille à l'adoption de ces projets de loi. Néanmoins, ceux-ci sont toujours en instance, principalement en raison de l'obstruction du principal parti d'opposition.

1.3.2 Ordonnances municipales sur l'économie sociale à Séoul

Avant que ces projets de loi ne soient déposés à l'Assemblée nationale, une série de cadres juridiques touchant directement l'économie sociale avait déjà été mise au point (voir Tableau 2). Par exemple, l'amendement de 2012 à l'ordonnance municipale sur le développement des entreprises sociales (2009) a amorcé un changement de politique, passant d'un soutien direct à un soutien indirect, et l'ordonnance-cadre sur l'économie sociale (OCES) adoptée en 2014 a confirmé ce changement, de même que l'ordonnance municipale sur l'achat public et le soutien à la commercialisation des produits des EES, et l'ordonnance municipale sur les marchés publics orientés vers la création de valeurs sociales. L'adoption et l'entrée en vigueur précoces de ces lois à Séoul ont poussé de nombreuses autres autorités locales ainsi que la législature nationale à proposer et adopter des textes similaires. En 2012, le Conseil métropolitain de Séoul (CMS) a également adopté l'ordonnance municipale sur l'établissement et l'administration du Fonds d'investissement social, ouvrant ainsi la voie à un changement quant au soutien politique des EES, passant du financement direct des EES individuelles à un soutien indirect via la promotion d'écosystèmes propices à l'économie sociale.

L'adoption de l'OCES est particulièrement remarquable puisqu'elle :

- « définit l'idée, les acteurs, et les principes communs de l'économie sociale » ;
- définit le concept de valeurs sociales, et la portée et les principes des organisations de l'économie sociale (OES) qui sont nécessaires pour « dynamiser l'économie sociale à Séoul et promouvoir des écosystèmes permettant sa durabilité » ;
- requiert la mise en place d'un plan directeur de l'économie sociale tous les cinq ans ;
- établit un partenariat public-privé pour la création et le fonctionnement du Comité d'économie sociale, qui a pour tâche de délibérer sur la planification et la mise en œuvre des plans et mesures politiques liés à l'économie sociale ;
- impose de désigner et de soutenir des zones spéciales de l'économie sociale ;

- permet la création et le fonctionnement du Centre d'économie sociale de Séoul (SSEC, Seoul Social Economy Centre) en tant qu'organe intermédiaire central pour l'économie sociale de la ville ;
- exige qu'un soutien à la gestion et une subvention d'installation soient apportés aux OES ;
- pose les bases du soutien financier et du financement public ;
- établit les processus de formation et de soutien à la recherche ;
- exige d'acheter des produits et services d'OES à des fins publiques ;
- assure le soutien des associations d'OES ; préconise une participation accrue des entreprises privées ;
- encourage les relations internationales dans le domaine de l'économie sociale ;
- recommande vivement de mettre en place des compagnes publiques et des récompenses pour que les OES sensibilisent le public ; et
- exige que les OES bénéficiant d'un soutien financier soient contrôlées et guidées.

Parmi les ordonnances dépendant du type d'ESS adoptées par le CMS, on distingue l'ordonnance municipale sur le développement des entreprises sociales, l'ordonnance municipale sur le soutien aux projets d'autonomie, l'ordonnance municipale sur le soutien à la promotion des coopératives, et l'ordonnance municipale sur le soutien à la régénération urbaine. Des textes semblables à ces ordonnances municipales existent dans la législation nationale, avec le même contexte, les mêmes objectifs et le même contenu.

Tableau 2 : la législation de Séoul en matière d'économie sociale

Texte	Adopté par	En vigueur depuis
Ordonnance municipale sur le développement des entreprises sociales	CMS	2009
Ordonnance municipale sur le soutien aux projets d'autonomie	CMS	2011
Ordonnance municipale sur le soutien aux activités de développement communautaire	CMS	2012
Ordonnance municipale sur le soutien à la régénération urbaine	CMS	2015
Ordonnance municipale sur l'établissement et l'administration du Fonds d'investissement social	CMS	2012
Ordonnance municipale sur le développement du commerce équitable	CMS	2012
Ordonnance municipale sur le soutien à la promotion des coopératives	CMS	2013
Ordonnance municipale sur l'achat public et le soutien à la commercialisation des produits des EES	CMS	2014
Ordonnance-cadre sur l'économie sociale	CMS	2014
Ordonnance municipale sur les marchés publics orientés vers la création de valeurs sociales	CMS	2014
Ordonnance sur la promotion des produits des EES dans les marchés publics	BMES	2014
Ordonnance sur le développement des coopératives scolaires	BMES	2015

*BMES : bureau métropolitain de l'éducation de Séoul.

2 Le système d'élaboration des politiques et de soutien de l'économie sociale

2.1 Le système national

2.1.1 Partenariat public-privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie sociale

Au fil des ans, le gouvernement central a étendu le champ de l'économie sociale, en commençant par des programmes pour les entreprises autonomes (MSAS en 1996) avant de passer à la promotion de la création d'emplois pour les entreprises sociales (MET en 2003), et au soutien des entreprises communautaires (MIS en 2011). Il s'en est suivi l'adoption de la LCC en 2012 (sur la base du projet de loi rédigé par le ministère de l'Économie et des Finances [MEF]). Toutefois, il importe toujours au plus haut point d'établir un cadre politique général englobant toutes ces mesures. Mais comme l'adoption de la LCES piétinait, différents services et organismes ont élaboré et mis en œuvre leurs propres mesures politiques pour les différents types d'EES. La promotion de l'économie sociale fait cependant partie des 100 objectifs politiques hautement prioritaires de l'actuel gouvernement Moon Jae-in installé en 2017. Ainsi, le gouvernement central a décidé d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la politique d'économie sociale en promouvant la mise en place d'un cadre de soutien politique qui soit cohérent et intégré.

Pour établir des politiques efficaces et efficientes en matière d'économie sociale, le gouvernement doit s'assurer que les diverses parties prenantes de l'économie sociale participent activement au processus d'élaboration des politiques. Cette co-construction de la politique publique permet à l'économie sociale d'opérer à travers des approches plus cohérentes et stratégiques, en réduisant l'asymétrie d'information par la discussion, et en réduisant donc les coûts de transaction lors de la mise en œuvre ou de l'adaptation des mesures politiques. Par ailleurs, les autorités peuvent prendre des mesures politiques plus efficaces et innovantes lorsque des acteurs plus nombreux et variés participent au processus d'élaboration des politiques, plutôt que de concevoir et/ou mettre en œuvre des politiques unilatéralement (Mendell and Alain, 2013).

Le Réseau coréen de l'économie sociale (KSENET, Korean Social Economy Network) représente le secteur non gouvernemental participant aux partenariats public-privé pour diriger efficacement l'élaboration des politiques d'économie sociale à l'échelle du pays. Le KSENET, qui regroupe diverses associations d'EES, a proposé à tous les candidats à la dernière élection présidentielle des mesures politiques clés pour stimuler l'économie sociale. Ces mesures incluaient la création d'une Commission présidentielle sur l'économie sociale, l'accélération du processus d'adoption de la LCES, et des mesures spécifiques pour promouvoir l'économie sociale et parvenir à une société et une économie durables.

Le gouvernement Moon a accepté de mettre en œuvre bon nombre de ces propositions une fois que la tant attendue LCES aura été adoptée. La Commission présidentielle sur l'économie sociale sera donc créée en tant qu'organe consultatif public-privé pour le développement de l'économie sociale via l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'économie sociale cohérentes et intégrées.

Actuellement, au sein de la Commission présidentielle sur l'emploi (commission Emploi) fonctionne une sous-commission Économie sociale, composée de membres des secteurs public et privé, concevant des mesures politiques qui visent à stimuler l'économie sociale au niveau national, comme des mesures visant à promouvoir la finance sociale, à développer les acteurs de l'économie sociale, et à soutenir les coopératives scolaires (KSENET, 2018).

Le Conseil de consultation et de coopération interservices constitué autour du MEF avec des représentants de 13 services joue un rôle important dans le processus : pour plus d'efficacité, il coordonne et adapte les diverses mesures politiques en matière d'économie sociale qui sont conçues et mises en œuvre par différents services ainsi que par les autorités nationales et locales (Interdepartmental Report, 2017a). Afin de soutenir le processus, le MEF a mis sur pied le service chargé de l'économie sociale.

2.1.2 Organes intermédiaires

Une fois instaurées, les politiques publiques sont souvent mises en œuvre directement par les ministères concernés, mais principalement via des organisations intermédiaires. L'Agence coréenne de promotion des entreprises sociales (KoSEA, Korea Social Enterprise Promotion Agency) est le chef de file des organes intermédiaires qui soutiennent l'économie sociale, notamment les entreprises sociales et les coopératives relevant de la LCC. La KoSEA joue en outre le rôle de coordinateur du gouvernement central pour les organes intermédiaires créés par le secteur privé. Le ministère de l'Emploi et du Travail (MET), le principal ministère chargé des entreprises sociales, a lancé la KoSEA en 2011 dans le cadre de la loi sur la promotion des entreprises sociales, et a depuis chargé cette agence de différents projets : projets d'incubation pour les entrepreneurs sociaux, projets de soutien aux startups sociales, projets de consultation en gestion et de soutien à la commercialisation, projets d'évaluation et de suivi, projets de sensibilisation du public à l'économie sociale, etc.⁷ La KoSEA nomme 16 organes intermédiaires régionaux intégrés, auxquels elle délègue les tâches qui lui incombent. Ces organes régionaux sont généralement des associations d'organisations locales de l'économie sociale, des organisations professionnelles de l'économie sociale, et des centres locaux de soutien à l'économie sociale créés par le secteur privé.

2.2 Le système municipal

2.2.1 Partenariat public-privé pour diriger l'élaboration des politiques d'économie sociale

La politique de Séoul en matière d'économie sociale repose sur deux piliers principaux : des réseaux de partenariats privé-privé et un partenariat public-privé pour diriger l'élaboration des politiques. Depuis son installation en 2012, l'administration du maire Park Won-soon élabore et fait avancer la politique d'économie sociale de Séoul en étroite concertation avec des acteurs non gouvernementaux.

⁷ Il est à noter que ces activités visant à renforcer les capacités de la communauté ESS, notamment des jeunes, avaient été lancées par le gouvernement central, des organisations de la société civile et le secteur privé, mais de façon fragmentée avant la création de la KoSEA, qui a entrepris de les coordonner.

Le Réseau d'économie sociale de Séoul (SSEN, Seoul Social Economy Network) représente les réseaux de partenariats d'ESS privé-privé à Séoul.

Les membres de ce réseau, créé en 2012, se sont entretenus avec Park Won-soon, le maire de Séoul, afin de proposer la création d'un système plus efficace de partenariat public-privé pour diriger l'élaboration des politiques. Les deux parties ont accepté de mettre en place un Partenariat public-privé pour l'élaboration de politiques d'économie sociale à Séoul (PPPPSES, Public-Private Policymaking Partnership for the Social Economy in Seoul), leur permettant de discuter et de convenir des plans et mesures de base pour la politique d'économie sociale. Le PPPPSES a depuis continué à se réunir régulièrement pour faire le point sur les initiatives prises par le gouvernement métropolitain de Séoul (GMS) et les acteurs non gouvernementaux, et fixer et surveiller ensemble les mesures politiques et les budgets dédiés à l'économie sociale à Séoul (SSEC, 2016a et 2016b).

En renforçant les partenariats public-privé, le PPPPSES s'est avéré essentiel pour diriger efficacement l'économie sociale à Séoul. Il a été pris en exemple notamment dans la création du Forum de l'économie sociale à l'Assemblée nationale et des commissions sur l'économie sociale au sein des partis politiques ; il a encouragé les candidats aux élections nationales et locales à faire figurer l'économie sociale dans leurs programmes de campagne ; et il a contribué au déploiement d'un environnement politique favorable à l'économie sociale dans l'ensemble du pays en conduisant à l'instauration du Conseil des autorités locales pour l'économie sociale et solidaire (CLGSSE, Council of Local Governments on the Social Solidarity Economy). Le CLGSSE, qui a pour mission de créer des emplois et de revitaliser les communautés locales en promouvant l'économie sociale, regroupe actuellement 47 autorités locales de la République de Corée, y compris 18 des 25 arrondissements de Séoul (SSEC, 2019). De plus, le PPPPSES a dirigé la préparation du Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF) et participe à son fonctionnement en tant qu'organisation coprésidente aux côtés du GMS. Le PPPPSES continue de participer à un large éventail d'autres activités de relations et d'échanges internationaux, diffusant le modèle d'économie sociale de Séoul dans le monde entier.

2.2.2 Organes intermédiaires

Le SSEC, organe intermédiaire majeur du GMS, a été créé en janvier 2013 en tant que partenariat public-privé pour soutenir les EES. Au début de l'administration Park, le secteur non gouvernemental a proposé de réorienter la politique d'économie sociale en se concentrant non plus sur un soutien financier temporaire aux EES individuelles, mais sur la promotion d'un écosystème durable qui soit propice à la coopération entre les EES. La réponse du GMS a été d'énoncer sa vision principale pour la politique économique de la ville, à savoir une croissance économique basée sur l'inclusion et la solidarité, et de faire de la promotion d'un écosystème favorable à l'économie sociale un objectif fondamental de sa politique. Le GMS a établi le plan de base du centre, et le PPPPSES a défini ses rôles et statuts. Le GMS a ensuite chargé le SSEN, un partenaire clé du PPPPSES, de gérer le nouveau centre (SSEC, 2016a).

Le SSEC a pour mission de recruter des acteurs de l'économie sociale et d'aider à leur développement, d'identifier des modèles économiques d'EES et d'aider à les commercialiser,

d'assurer la consultation en gestion et le soutien à la commercialisation pour les EES, d'encourager la création de réseaux d'échange en ligne et hors ligne entre les EES, de faciliter les marchés publics de produits d'EES, de rechercher et développer des mesures politiques pour l'économie sociale, et de mener d'autres projets jugés nécessaires pour promouvoir l'économie sociale (SSEC, 2019).

En plus de soutenir activement la création de centres similaires dans les arrondissements de Séoul ainsi que leurs programmes locaux, le centre encourage l'élaboration de stratégies locales visant à stimuler l'économie sociale pour faire face aux disparités régionales de développement. Ainsi, 23 des 25 arrondissements de la ville possèdent aujourd'hui leurs propres réseaux et centres d'économie sociale, le SSEC tenant lieu de centre nodal. Par ailleurs, des groupes de collaboration autour de l'économie sociale ont été constitués dans 15 arrondissements, 12 arrondissements menant aussi un projet de développement de zones spéciales de l'économie sociale afin que les EES locales s'appliquent ensemble à résoudre les problèmes locaux (SSEC, 2019).

Dans son plan destiné à promouvoir un écosystème favorable à l'économie sociale à Séoul, le GMS a préféré se cantonner à un rôle « supplémentaire », en permettant à la société civile de trouver et mettre au point des solutions et en n'apportant son soutien à ces initiatives civiles qu'à titre exceptionnel. Si cette prise de position a été jugée nécessaire pour renforcer la durabilité de l'économie sociale, la majorité des projets liés, notamment le SSEC, continuent de fonctionner sur le budget du GMS. Cela compromet l'autonomie et l'indépendance du SSEC, et accroît le risque qu'un changement de gouvernement menace fondamentalement la politique menée sur huit ans par le GMS en soutien à l'économie sociale.

3 Les initiatives majeures

Les EES génèrent des gains financiers en opérant sur les marchés. Par la même occasion, elles créent des valeurs sociales et publiques en donnant accès à des emplois décents, en fournissant des services sociaux, et en promouvant la régénération urbaine au niveau local. La tendance politique récente est à la promotion des écosystèmes et à l'élimination des obstacles pour que les EES puissent exercer ces fonctions sans interruption. Parmi les principaux exemples de mesures politiques, on retrouve : l'adoption de dispositions légales pour officialiser le soutien politique ; la promotion des initiatives de financement social ; l'octroi d'un traitement préférentiel aux EES dans le cadre des marchés publics, ainsi que d'une aide au lancement de marchés ; le soutien et le renforcement de la gestion des capacités en ESS ; et l'éducation et la formation afin de mobiliser des acteurs compétents pour l'économie sociale. Dans cette section, nous examinons certaines des principales initiatives politiques lancées par le gouvernement central et le GMS en vue de développer des écosystèmes durables pour l'économie sociale.

3.1 Le développement des ressources humaines

3.1.1 Plan directeur de développement des ressources humaines pour l'économie sociale

Afin que l'économie sociale poursuive son développement et sa croissance, il est nécessaire de former les intervenants des domaines pertinents et de doter le secteur de personnes compétentes. Le public est peu sensibilisé à l'économie sociale, du fait de sa courte histoire et de son manque d'exposition et de compréhension au quotidien. Des efforts ont été déployés pour développer les ressources humaines à travers l'éducation et la formation, pour encourager les activités d'économie sociale, mais beaucoup reste encore à faire.

En 2017, le MET a mesuré le niveau d'éducation et de formation assuré par des organismes gouvernementaux en matière d'économie sociale. Le résultat est qu'un total de 58 683 personnes a pu bénéficier de 321 programmes d'éducation et de formation offerts par 114 organisations en 2017 (Tableau 3).

Tableau 3 : nombre de bénéficiaires par type de bénéficiaire et d'organisation (2017)

Bénéficiaires/ organisations	Org. non gouvernem entale	Org. publique	Organe intermédiari e	Org. gouvernem entale	Inconnu	Total
Élèves	592	1 069	1 611	5 652	220	9 144
Grand public	1 218	3 029	4 081	1 170	564	10 062
Futurs entrepreneurs	1 314	4 453	10 470	408	491	17 136
Travailleurs d'EES	4 762	2 466	8 894	277	555	16 954
Représentant s des autorités/autr es	0	0	3 209	2 178	0	5 387
Total	7 886 (13 %)	11 017 (19 %)	28 265 (48 %)	9 685 (17 %)	1 830 (3 %)	58 683 (100 %)

Source : Interdepartmental Report of the Government of Korea, 2018a (utilisation autorisée)

Quant au contenu, la plupart des programmes consistaient en des généralités et des notions de base sur l'économie sociale et/ou à une initiation à l'entrepreneuriat social. La grande majorité, soit 82 %, était des programmes de type conférence, et seulement 13 % proposaient des travaux pratiques et des visites sur le terrain. Des programmes plus participatifs ont également été demandés, permettant aux bénéficiaires de participer à des activités d'économie sociale et de s'exercer aux compétences nécessaires à la création et à la gestion des EES. La majorité des bénéficiaires sont de futurs entrepreneurs (29 %) et des travailleurs d'EES (29 %), et seulement 16 % sont des élèves du primaire et du secondaire. La stratégie ou l'investissement nécessaire pour assurer la croissance durable des EES après leur création grâce à une éducation et une formation de qualité n'a pas été mis en place. L'absence d'un système global de soutien a également signifié qu'une grande partie de l'éducation et de la formation offertes aux EES est restée compartimentée, sans aucune continuité entre les programmes. Peu de moyens permettent d'évaluer et de mesurer l'état de l'éducation et de la formation, alors que les infrastructures doivent encore être développées pour offrir des solutions d'éducation et de formation plus accessibles et en ligne.

De ce fait, en juillet 2018, le gouvernement Moon a dévoilé une mesure politique visant à promouvoir l'économie sociale, à savoir un plan directeur interservices de développement des ressources humaines pour l'économie sociale (Interdepartmental Report, 2018a). Avec ce plan, le gouvernement entendait résoudre ces problèmes, d'abord en augmentant le nombre d'équipes bénéficiant de son Programme de soutien aux jeunes entrepreneurs sociaux. Ce programme recrute des équipes de jeunes entrepreneurs sociaux ayant des idées innovantes et créatives et fournit à chacune d'elles des fonds de démarrage (de 10 à 50 millions de KRW), un espace de travail, et une formation et un mentorat pour les aider à se lancer. Une fois qu'elles sont lancées, le programme continue de soutenir leur croissance jusqu'à ce qu'elles deviennent de véritables entreprises sociales. Ce programme a été présenté en 2011 par le MET, après que ce ministère a adopté et élargi les différentes initiatives en faveur des générations futures d'entreprises sociales lancées par des organes intermédiaires privés soutenant l'économie sociale, notamment la Working Together Foundation et SEED:S. Sa portée a été étendue en 2019, avec pour conséquence le recrutement de 800 équipes d'entrepreneurs cette année-là. C'est désormais 1 000 nouvelles équipes qui devraient être recrutées et soutenues chaque année (KoSEA, 2019b).

Tableau 4 : programme de soutien aux jeunes entrepreneurs sociaux (2011-2018)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Nbre cible d'équipes soutenues	320	320	320	350	400	500	500	675	3 385
Nbre réel d'équipes soutenues	312	341	340	359	409	501	511	680	3 453
Nbre de participants	1 302	1 315	1 229	1 326	1 551	1 810	1 755	2 332	12 620
Nbre d'entreprises sociales créées	213	262	268	337	379	494	494	667	3 114

Source : KoSEA, 2019b (reproduction autorisée)

Ensuite, le gouvernement a prévu de soutenir davantage les programmes de formation et d'éducation, de manière à ce que les hautes écoles et universités puissent élargir leurs cours spécialisés destinés à développer les dirigeants de l'économie sociale en mettant l'accent sur un sens aigu des responsabilités et sur l'esprit d'entreprise. Le Programme de formation des dirigeants de l'économie sociale est un programme non diplômant qui utilise les infrastructures universitaires existantes pour aider les étudiants et les travailleurs d'EES à devenir les futurs dirigeants de l'économie sociale. De 2013 à 2017, la politique consistait à ce que ce programme soit accueilli dans trois universités par an et, en 2018, ce nombre est passé à quatre par an. Au total, 613 étudiants ont ainsi pu bénéficier de ce programme, et sept des universités l'ayant accueilli ont lancé des programmes diplômants dans le domaine de l'économie sociale (KoSEA, 2018a). Le gouvernement central souhaiterait désormais

passer à 20 universités hôtes d'ici 2022, et récompenser les universités exemplaires en leur donnant la possibilité de collaborer avec d'autres grands établissements d'enseignement supérieur dans le monde et en permettant aux étudiants de participer à des échanges et des formations à l'étranger.

Enfin, le gouvernement Moon envisage de mettre en place une éducation à l'économie sociale et aux pratiques du coopérativisme au niveau primaire comme secondaire, en introduisant du contenu lié à l'économie sociale dans le programme de l'enseignement public. Des manuels et du matériel didactique doivent être élaborés et distribués afin de compléter les études sociales et autres matières connexes. L'économie sociale occupera également une place centrale dans la future révision du programme de l'enseignement public. Le gouvernement encouragera aussi le développement et la création de coopératives scolaires pour que les élèves apprennent l'économie sociale en participant à la création et à la gestion de ces structures. Depuis avril 2018, soixante coopératives scolaires ont été créées et exploitées dans tout le pays.

3.1.2 Programmes de développement des ressources humaines à Séoul

Le GMS admet aussi l'importance de développer les ressources humaines impliquées dans l'économie sociale si l'on veut promouvoir des écosystèmes durables pour l'économie sociale et assurer sa croissance qualitative. En 2013, le GMS a créé le Groupe de développement des acteurs de l'économie sociale réunissant différentes parties prenantes, notamment des acteurs de l'ESS, des représentants du monde éducatif, des chercheurs, des représentants du GMS et le SSEC, et a établi une feuille de route. C'est dans ce cadre qu'a été fondée l'Académie de l'économie sociale, dont la mission est d'assurer le développement des capacités de base et la formation pratique nécessaires à la création et à la gestion des EES. La feuille de route prévoit également d'élargir le réseau entre les experts et les bénéficiaires. Pendant six ans, de 2013 à 2018, le GMS a soutenu l'élaboration de 45 cours et l'administration de 131 cours, et a aidé un total de 7 960 personnes à suivre leurs cours. Les établissements chargés de donner ces cours ont été encouragés à les concevoir de manière à ce que les bénéficiaires puissent y participer activement. Une étude portant sur les anciens bénéficiaires, menée en août 2016, a révélé que 88 % d'entre eux ont continué à travailler dans l'économie sociale, et que 31 % de ceux qui n'avaient jamais travaillé dans le domaine s'y étaient lancés pour la première fois soit en obtenant un emploi dans le secteur, soit en démarrant leur propre entreprise (SSEC, 2016a et 2019).

Une plateforme d'apprentissage en ligne⁸ a également été mise en place. Cette plateforme ouverte fournit des informations sur l'éducation et la formation offertes, le personnel enseignant, le matériel d'apprentissage, et les postes à pourvoir à Séoul. Elle fournit également des mises à jour opportunes sur les possibilités d'apprentissage, améliore l'accès des citoyens, et aide la ville à réduire les coûts liés à l'administration des cours.

Pendant cinq ans, de 2012 à 2016, le GMS a accueilli le Wiki Seoul Project. Dans le cadre de ce projet, les citoyens ont été encouragés à soumettre des idées créatives pour résoudre les problèmes

⁸ <http://academy.sehub.net/> (en coréen)

sociaux, et des acteurs innovants ont été recrutés et soutenus pour promouvoir en conséquence l'économie sociale. Au total, 1 949 idées avaient été déposées sur le site Internet⁹. Après évaluation et révision, 195 idées concernant divers sujets, tels que l'éducation, les services de soins, la culture et les arts, la fabrication, et la protection de l'environnement, ont été retenues, et 195 équipes d'entrepreneurs ont été recrutées pour donner vie à ces idées. Parmi les équipes participantes, 36,9 %, soit 72 équipes, ont ensuite démarré une entreprise, et 43 de ces équipes se sont lancées dans le secteur de l'économie sociale (SSEC, 2017b).

Le SSEC offre également des opportunités d'échange et de formation à l'étranger pour encourager l'élaboration de mesures politiques avancées, renforcer les relations internationales, et améliorer la compétitivité des EES de Séoul. Deux grands programmes ont été mis en place : le Programme de formation stratégique et le Programme de formation technologique. Pour la formation stratégique, les participants sont recrutés selon des objectifs politiques prédéfinis relevant des missions stratégiques du GMS pour l'économie sociale, comme la création de services sociaux innovants, la garantie d'une insertion professionnelle de qualité, la promotion de la régénération urbaine, et l'établissement de communautés basées sur des actifs. Les découvertes faites par les participants sont étendues aux autres EES de Séoul. Quant à la formation technologique, les participants impliqués dans les industries de spécialisation ou les questions liées aux EES sont envoyés à l'étranger, dans des établissements d'enseignement et de recherche proposant des programmes appropriés. Des experts étrangers peuvent également être invités à Séoul pour des discussions et des sessions de formation organisées afin que les habitants de Séoul puissent bénéficier de leur expertise (SSEC, 2018).

En coopération avec le GMS, le BMES a élaboré et distribué des manuels d'économie sociale aux élèves des écoles primaires et secondaires pour qu'ils apprennent les valeurs sociales de l'économie sociale et comprennent l'avenir du travail dans une société en constante évolution. Le BMES a également adopté l'ordonnance sur le développement des coopératives scolaires en 2013 et a créé le Centre des coopératives scolaires de Séoul en 2017 pour encourager et soutenir la création et la gestion de coopératives scolaires. Ces mesures politiques ont conduit à une augmentation du nombre de coopératives scolaires à Séoul, qui est passé d'une coopérative en 2013 à vingt-cinq en avril 2019.

3.2 Économie sociale et marchés publics

La politique en matière d'attribution préférentielle des marchés publics permet aux organismes gouvernementaux de privilégier les produits et services des PME, des organismes de R&D, des entreprises promouvant la protection de l'environnement et la réduction des émissions de carbone, des entreprises dirigées par des personnes défavorisées, etc. dans les marchés publics. Il s'agit de l'une des formes indirectes de soutien que l'État apporte aux individus ayant besoin de soutien politique en achetant les produits et services qu'ils produisent, plutôt qu'en leur attribuant directement des aides et subventions. Les formes directes de soutien politique ont généralement un effet limité dans le temps. Privilégier les personnes défavorisées ou les producteurs innovants en veillant à ce que les organismes

⁹ www.wikiseoul.sehub.net (en coréen)

publics continuent d'acheter leurs produits et services peut favoriser la création d'emplois pour les groupes défavorisés que l'État entend aider, comme les femmes, les personnes handicapées et les personnes pauvres. Cette politique permet également aux EES de réinvestir les recettes qu'elles ont retirées de clients publics dans leurs activités ou leurs communautés locales, ce qui renforce la durabilité de leurs structures d'emploi et de croissance. Le gouvernement central met aussi en œuvre une politique d'attribution préférentielle des marchés aux entreprises sociales (KoSEA, 2018b)¹⁰.

3.2.1 Politique du gouvernement central pour l'attribution préférentielle des marchés aux entreprises sociales

Dans le cadre de son plan de promotion de l'économie sociale annoncé en octobre 2017, le gouvernement Moon a proposé d'accroître les circuits de distribution et le soutien à la commercialisation pour les EES. Mais avant même cette proposition de changement, en vertu de la loi de facilitation de l'achat de produits fabriqués par des PME et de soutien au développement de leurs marchés, les responsables d'organismes publics de la République de Corée étaient tenus de privilégier les achats de produits et services auprès de PME et d'entreprises sociales. Ils étaient aussi légalement tenus de rendre compte au MET de leurs dépenses liées à ces achats au cours d'un exercice, au plus tard en février de l'exercice suivant. Comme la loi l'exigeait, le MET devait en outre compiler ces comptes-rendus et les publier sur son site Internet avant le 30 avril.

Conformément à la loi de facilitation et de soutien susmentionnée, 841 organismes publics sont tenus de rendre compte de leurs achats en 2018 et de présenter leur plan d'achat en 2019. Parmi ces organismes, on retrouve 53 organismes gouvernementaux nationaux, 260 autorités locales, 338 organismes publics (entreprises publiques et organismes parapublics ou gouvernementaux), 151 entreprises publiques locales, 34 hôpitaux publics locaux, et 6 sociétés à vocation spécifique (la National Agricultural Cooperative Federation, la National Federation of Fisheries Cooperatives, la National Forestry Cooperatives Federation, la Bank of Korea, la Korea Federation of Small and Medium Businesses, et la Chambre coréenne de Commerce), sans oublier le GMS et les 25 arrondissements de Séoul.

¹⁰ Outre les entreprises sociales, sont également privilégiés dans les marchés publics : les PME, les entreprises innovantes, les entreprises dirigées par des femmes, les entreprises détenues ou exploitées par des personnes handicapées, les producteurs lourdement handicapés, les producteurs qui sont des héros nationaux ou leurs descendants, et les entreprises produisant des biens et services verts (KoSEA, 2018b).

Tableau 5 : organismes tenus de rendre compte de leurs achats en 2018 et de leur plan d'achat en 2019

Type	Autorités nationales	Autorités locales		Bureaux de l'éducation	Entreprises publiques	Organismes parapublics	Autres organismes publics	Entreprises publiques locales	Hôpitaux publics locaux	Autres sociétés à vocation spécifique	Total
		Régionales	Locales								
Nbre	53	17	226	17	35	93	209	151	34	6	841

Source : MOEL, 2018 (utilisation autorisée)

Les organismes publics souhaitant faire des achats préférentiels auprès d'entreprises sociales peuvent visiter l'e-boutique 36.5+¹¹, une plateforme d'e-commerce en ligne gérée par la KoSEA qui permet de trouver et d'acheter des produits d'entreprises sociales. Des points de vente 36.5 sont également disponibles hors ligne, avec 10 boutiques individuelles et 89 boutiques partagées. La plupart des boutiques partagées sont situées dans des magasins coopératifs de consommateurs. Le Service de passation des marchés publics (PPS, Public Procurement Service) propose également le Système coréen de passation électronique de marchés en ligne (KONEPS, Korea Online e-Procurement System)¹², qui comprend une boutique exclusive dédiée à l'économie sociale¹³. Il existe aussi une autre voie pour les marchés publics, celle du Centre de soutien aux marchés publics de la KoSEA.

¹¹ www.sepp.or.kr (en coréen)

¹² Le KONEPS est un système avancé de passation électronique de marchés qui permet aux parties de réaliser l'ensemble de la passation sous forme numérique. Il affiche les appels d'offres publiés par tous les organismes publics, et sert également de guichet unique pour toutes les entreprises qui, une fois qu'elles ont enregistré leurs informations, peuvent participer à tous les appels d'offres. Ce système a reçu maints éloges pour sa transparence et aussi sa capacité à faire gagner énormément de temps et d'argent.

¹³ <http://shopping.g2b.go.kr/> (en coréen). Dans cette boutique en ligne exclusive, on trouve des produits d'entreprises sociales, d'entreprises détenues ou exploitées par des personnes handicapées, de lieux de travaux standard pour les personnes handicapées, de producteurs lourdement handicapés, de producteurs qui sont des héros nationaux ou leurs descendants, d'entreprises dirigées par des femmes, de la culture traditionnelle et des arts, et de coopératives sociales.

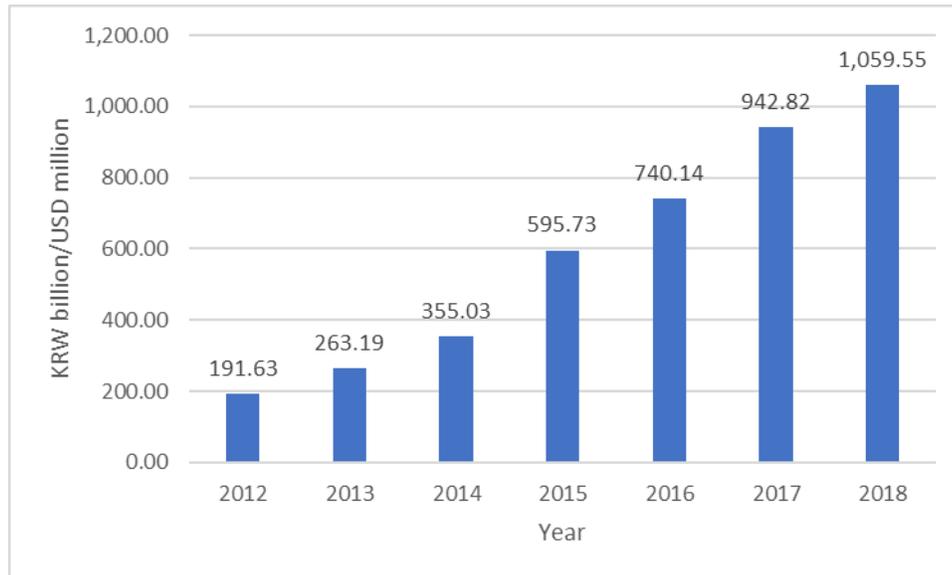
Tableau 6 : attribution préférentielle des marchés publics aux entreprises sociales (2012-2018) (en millions de

Année	Total des achats (A)	Achats auprès d'EES (B)	Pourcentage (B/A)	Nombre d'organismes publics
2012	35 991 782	191 633	0,53	504
2013	38 858 926	263 186	0,68	751
2014	37 225 488	355 026	0,95	764
2015	38 496 886	595 727	1,55	777
2016	41 117 067	740 139	1,80	783
2017	46 309 231	942 815	2,04	832
2018	46 755 468	1 059 549	2,27	841

KRW)

Source : MOEL,
2013 à 2019
(reproduction
autorisée)

Graphique 1 : montant total des marchés publics auprès d'entreprises sociales (2012-2018)



Source : chiffres basés sur les données du Tableau 6

Comme le montre le Tableau 6, le montant cumulé des achats de produits et services d'entreprises sociales réalisés par des organismes publics est passé de 191,6 milliards de KRW en 2012 à 1 059,5 milliards de KRW en 2018, et la part des produits et services d'entreprises sociales dans le montant total des achats est passée de 0,53 % à 2,27 %. Cependant, les achats réalisés auprès d'entreprises sociales ne représentent que 1,8 % de tous les achats publics réalisés auprès des producteurs privilégiés, les PME et les entreprises dirigées par des femmes représentant respectivement 73,3 % et 4,2 % de ces achats. Même si le total des marchés publics auprès des entreprises sociales a augmenté d'année en année, la politique visant à privilégier les produits et services d'ESS dans les marchés publics n'a pas été très efficace. Cela s'explique en partie par la recherche des prix les plus bas, plutôt que des valeurs sociales, dans la plupart des appels d'offres publics. Par ailleurs, si les autorités nationales et locales sont tenues, en vertu de la loi, d'effectuer un certain nombre d'achats auprès de PME et d'entreprises dirigées par des femmes, rien ne les oblige légalement à acheter auprès d'entreprises sociales (la loi exige que 50 % des marchés publics soient passés auprès de PME, 8 % auprès d'entreprises dirigées par des femmes, et 1 % auprès d'entreprises détenues ou exploitées par des personnes handicapées, tandis que les achats auprès d'entreprises sociales sont recommandés, mais non obligatoires). Dans le même temps, les difficultés financières rencontrées par les EES, leurs réseaux de vente limités, et le manque de soutien politique à l'égard des marchés en développement empêchent les entreprises sociales d'accroître la demande sur les marchés, malgré l'existence de plateformes gouvernementales proposant leurs produits en ligne et hors ligne (Interdepartmental Report, 2017a).

Un moyen de stimuler l'économie sociale est d'exiger que les acteurs gouvernementaux et publics consacrent un certain pourcentage de leurs achats publics aux produits et services d'EES en vertu de la loi sur les contrats auxquels l'État est partie. Les points supplémentaires qui, dans les appels d'offres publics, ont été attribués jusqu'ici aux seules entreprises sociales devraient également être octroyés

aux coopératives sociales, aux entreprises autonomes et aux entreprises communautaires, et les achats auprès de chaque type de ces EES devraient être rendus obligatoires. En outre, les organismes publics peuvent maintenant signer des contrats privés d'une valeur unitaire de 50 millions de KRW ou moins avec des entreprises sociales dont plus de 30 % des travailleurs sont issus de milieux défavorisés. Des exemples de bonnes pratiques en matière d'achats auprès des entreprises sociales doivent également être publiés et diffusés, et la structure permettant d'évaluer les performances des entreprises publiques, des organismes parapublics et des entreprises publiques locales doit être réformée afin de contribuer positivement aux achats auprès des EES. Si la boutique en ligne exclusive doit s'enrichir d'un site Internet indépendant où on retrouvera les biens et services de divers types d'EES, les liens avec l'infopublicité TV et la grande distribution doivent être renforcés, et des expositions sur l'économie sociale doivent être organisées pour promouvoir plus largement les produits des EES (Interdepartmental Report, 2017a et 2017b).

Le nombre d'entreprises sociales enregistrées sur le KONEPS augmente régulièrement. En 2007, lorsque la politique de certification des entreprises sociales est entrée en vigueur, seulement 70,73 % de toutes les entreprises sociales étaient enregistrées. Fin 2017, ce pourcentage atteignait 100 % (KoSEA, 2018b).

Tableau 7 : nombre d'entreprises sociales certifiées qui sont enregistrées sur le KONEPS

Type	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enregistrées sur le KONEPS (A)	29	173	197	378	502	617	667	927	1217	1615	1879
Certifiées (B)	41	166	231	405	533	668	923	1183	1465	1625	1872
Augmentation annuelle	néant	125	65	174	128	135	255	260	282	160	247
Pourcentage (A/B)	70,73	100,00	85,28	93,33	94,18	92,51	72,26	78,36	83,07	99,39	100,30

Source : Korea Institute of Procurement, 2018, « Analysis of KONEPS DW Statistics System » (cité dans : KoSEA, 2018b) (utilisation autorisée)

3.2.2 Politique du GMS sur les marchés publics attribués à l'économie sociale

C'est plutôt tardivement, en 2017, après avoir adopté des mesures visant à promouvoir l'économie sociale, que le gouvernement national a fait figurer les coopératives sociales, les entreprises communautaires et les entreprises autonomes parmi les EES pouvant être privilégiées dans les marchés publics. En revanche, le GMS privilégiait ces divers types d'ESS depuis 2013. L'ordonnance municipale sur l'achat public et le soutien à la commercialisation des produits des EES (entrée en vigueur le 30 avril 2014) ainsi que celle sur les marchés publics orientés vers la création de valeurs sociales (entrée en vigueur le 14 mai 2014) ont été le fer de lance de la création d'un système politique favorisant les EES en tant que partenaires des marchés publics. La première ordonnance définit les EES comme incluant les entreprises sociales certifiées et pré-certifiées, les coopératives, les

entreprises communautaires, les entreprises autonomes, les producteurs lourdement handicapés, et d'autres entreprises/sociétés à but non lucratif/organisations à but non lucratif qui exercent des activités commerciales donnant lieu à la création de valeurs sociales. Elle exige du maire qu'il établisse et mette en œuvre pour sa ville des mesures politiques promouvant l'achat de produits et services auprès des EES. Le maire doit également établir et annoncer des plans d'achat de produits et services auprès des ESS dans les 90 jours suivant la finalisation du budget principal de la ville et, par la suite, publier des comptes-rendus sur les achats de produits et services d'EES réalisés l'exercice précédent. Il revient également aux responsables de chaque organisme public d'inciter à ce que 5 % du budget total de leurs achats publics soient consacrés à l'achat de biens et services d'EES.

La deuxième ordonnance exige du GMS qu'il établisse et fasse respecter les Lignes directrices relatives aux marchés publics afin de soutenir les marchés publics soucieux de valeurs sociales, qu'il veille à ce que les EES et autres entreprises représentant les personnes défavorisées¹⁴ accèdent plus facilement aux appels d'offres publics et y soient privilégiées, et qu'il attribue des points supplémentaires aux candidats aux marchés publics pour leurs valeurs et missions sociales¹⁵. En outre, la loi exige de toutes les parties qu'elles passent contrat avec le GMS et ses organismes garantissant le respect de la législation du travail en vigueur, afin de protéger les droits des travailleurs, comme la garantie de revenus suffisants pour les travailleurs, et la publication du détail des processus leur octroyant des contrats avec la ville sur le site Internet du GMS. En juin 2014, le GMS a donc présenté les Lignes directrices relatives aux marchés publics, qui décrivent les valeurs sociales à prendre en considération tout au long du processus d'appel d'offres. Par ailleurs, depuis 2015, il publie et met à jour tous les ans le Mode d'emploi pour les contrats promouvant les valeurs sociales (SMG, 2016a). En 2014, le GMS a également remis des exemplaires du Manuel des marchés publics aux organismes publics pour qu'ils approfondissent leur compréhension de l'économie sociale et de la nécessité de permettre aux EES de participer aux marchés publics.

Sur la base de ces lois et de ces mesures politiques, le SSEC a mis en place plusieurs programmes visant à soutenir les achats publics auprès d'EES. L'un des plus connus est le Groupe de soutien à la commercialisation des EES dans les marchés publics. Malgré l'existence de lois et politiques de soutien, les organismes publics manquent toujours d'informations sur la diversité des produits offerts par les EES, tandis que les petites EES et celles qui sont en difficulté n'ont pas les informations nécessaires pour participer avec succès aux marchés publics. Pour lutter contre ce problème, le SSEC collabore avec une organisation compétente depuis 2014, organise des séances d'information et d'éducation sur les EES pour les responsables des achats, offre toute l'année des consultations téléphoniques via le Centre d'appel dédié aux marchés publics, et mène des recherches et des analyses sur le secteur des marchés publics pour identifier les niches à exploiter par les EES.

¹⁴ On entend ici par « autres » entreprises les entreprises sociales, les entreprises détenues ou exploitées par des personnes handicapées, et les petites entreprises qui sont relativement défavorisées, en termes de taille et de compétitivité, sur le marché (paragraphe 3, article 2).

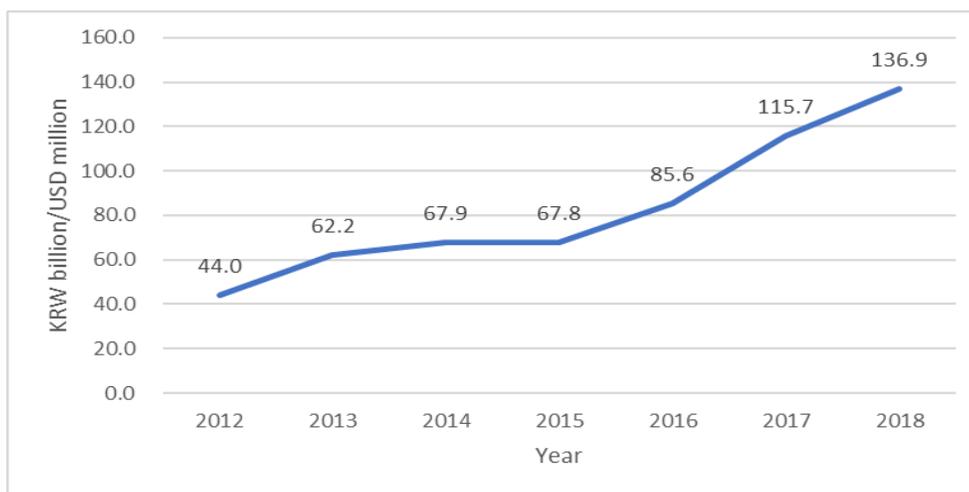
¹⁵ Les principaux indicateurs de responsabilité sociale utilisés par le GMS sont : la gouvernance, les droits humains, les pratiques de travail (sécurité et traitement équitable des travailleurs), les pratiques environnementales, les pratiques commerciales équitables, les questions de consommateurs, et la contribution au développement des communautés locales.

En 2016, le groupe de soutien a présenté SENAVI¹⁶, une plateforme en ligne mettant à disposition des informations et services nécessaires au rapprochement entre organismes publics et EES. SENAVI fournit aux EES des informations sur les comptes-rendus, plans et profils d'achat des organismes publics, service par service. Il fournit également aux organismes publics des informations de base sur les EES et leurs produits. En 2018, la plateforme a tenté, pour la première fois en République de Corée, d'analyser les budgets du GMS et de ses 25 arrondissements pour identifier et recommander de manière proactive des produits d'EES que les organismes publics pourraient acheter. Aujourd'hui, SENAVI compte en moyenne 7 000 à 8 000 visiteurs mensuels.

Par ailleurs, le groupe de soutien organise tous les ans l'Exposition sur l'économie sociale et les marchés publics, afin que les représentants des EES et les responsables des achats puissent se rencontrer et organiser des réunions individuelles. Des EES y ont tenu des stands jusqu'en 2017 et, en 2018, des organismes publics ont également commencé à en faire de même, afin que les responsables des achats puissent expliquer leurs plans aux EES. En 2019, 192 responsables des achats de 64 organismes publics (services) ainsi que 208 EES ont participé à cette exposition, qui a donné lieu à 618 réunions de marché individuelles.

Le SSEC soutient aussi des groupes similaires au niveau des arrondissements, tandis que le BMES organise des réunions bimestrielles sur le soutien aux marchés publics.

Graphique 2 : montant total des marchés passés auprès d'EES par le GMS (2012-2018)



Source : chiffres basés sur les données du SSEC (SSEC, 2019)

Grâce à ces formes de soutien actif, à l'échelle de la ville, le montant total annuel des marchés publics passés auprès d'EES a rapidement augmenté, passant de 50 milliards de KRW en 2012 à 136,9 milliards de KRW en 2018. Cependant, les achats réalisés par le GMS auprès d'EES représentaient 1,3 % du total des achats de la ville en 2017, ce qui a poussé les décideurs à fixer un objectif de 3 %

¹⁶ <http://senavi.org> (en coréen)

(200 milliards de KRW ou plus) d'ici 2022. Les exigences en matière d'achats publics obligatoires, qui s'appliquent actuellement au GMS et à ses bureaux, aux administrations des arrondissements et aux institutions dans lesquelles investit le GMS, vont donc être étendues aux structures de protection sociale et aux organisations non gouvernementales fonctionnant sur le budget de la ville à partir de 2019 (SSEC, 2019).

3.3 La politique de financement social

3.3.1 Au niveau national

Les nouvelles mesures du gouvernement central pour encourager le développement de l'économie sociale, annoncées en 2018, englobaient la finance sociale, considérant que ce marché en était encore à un stade embryonnaire. Même si l'économie sociale se développait rapidement, les sources de financement social restaient rares. L'État avait mis à disposition davantage de finances publiques, mais à un rythme bien plus lent que celui de la croissance de la demande d'économie sociale. Outre l'absence de système évaluant correctement l'éligibilité des EES à un soutien financier, les intermédiaires de la finance sociale restaient également sous-développés. En d'autres termes, tout l'écosystème de la finance sociale était inexistant.

Parmi les mesures introduites par le gouvernement pour stimuler la finance sociale, citons : (1) le soutien à la création de la Fondation coréenne pour la valeur sociale et la solidarité (SVS, Social Value and Solidarity) pour faire office de distributeur de financement social de gros et de catalyseur pour l'essor d'un marché durable de la finance sociale ; (2) le soutien aux organisations intermédiaires compétentes dans les domaines financier et social afin de réduire l'asymétrie d'informations entre les investisseurs et les EES ; (3) l'introduction d'un système évaluant objectivement les performances sociales et financières des EES et d'une base de données pour aider les investisseurs privés à prendre des décisions ; (4) le développement des canaux gouvernementaux et publics de financement social et l'encouragement de la participation des coopératives de crédit et des banques mutualistes afin d'accroître la participation du secteur privé ; (5) la constitution du Conseil de finance sociale, qui représentait toutes les organisations et les autorités concernées, afin de renforcer la coopération entre les organisations gouvernementales, les institutions de finance sociale et les EES en ce qui concerne l'échange et le partage d'informations, le développement des infrastructures et la préparation de mesures de suivi (Interdepartmental Report, 2018b).

Jusqu'à présent, les progrès décrits ci-après ont été réalisés. En premier lieu, la SVS a été fondée en décembre 2018. Elle est le premier distributeur de financement social de gros en République de Corée, et est basée sur un partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile dans le but de contribuer au développement d'un écosystème de la finance sociale pour une économie sociale durable. Ses principaux projets consistent à fournir des capitaux patients aux entreprises et aux organisations de l'économie sociale par le biais d'intermédiaires locaux, à soutenir des projets à impact social tels que les obligations à impact social, le logement social, la propriété communautaire et les énergies renouvelables, menés par des organisations de l'économie sociale ou des autorités locales, et à encourager les organisations intermédiaires de la finance sociale. La SVS a été lancée dans l'objectif de lever 300 milliards de KRW grâce à des partenariats public-privé. Cependant, comme le

gouvernement ne peut pas investir dans ces derniers tant que la FASE n'a pas été adoptée, la SVS n'a pour l'instant reçu que des contributions du secteur privé. Fin 2019, la SVS avait levé 28,1 milliards de KRW et engagé 12,4 milliards de KRW dans des contrats d'investissement et de prêt visant à soutenir les écosystèmes de la finance sociale et de l'économie sociale. Les intermédiaires locaux ont apporté 64,6 milliards de KRW supplémentaires pour atteindre 77 milliards de KRW au total, qui seront fournis aux entreprises et organisations de l'économie sociale sur les trois prochaines années (SVS, 2020).

En 2018, le gouvernement central a terminé l'élaboration d'un modèle d'évaluation des EES afin de faciliter la prise de décision en matière de financement social. Le modèle a été conçu pour évaluer les performances financières comme sociales des EES. Il évalue particulièrement la façon dont les EES ont répondu à leurs missions et caractéristiques sociales déclarées, ainsi que leur « faisabilité à recevoir un soutien financier », afin d'obtenir une évaluation générale de la capacité des EES à rembourser les prêts. Le modèle ne peut être appliqué qu'à certains types d'EES, à savoir les coopératives, les entreprises sociales, les entreprises communautaires et les entreprises autonomes (KCGF ; KoSEA, 2018).

Le Conseil de la finance sociale a également été lancé et organise des réunions trimestrielles depuis avril 2018 afin de suivre les progrès réalisés en matière de soutien politique à la finance sociale et de délibérer sur les améliorations nécessaires. Le procès-verbal de la dernière réunion, qui s'est tenue en novembre 2019, montre que le gouvernement central a décidé de jouer un rôle moteur dans la promotion des écosystèmes pour la finance sociale en augmentant continuellement les fonds publics disponibles : il a accepté de fournir 323 milliards de KRW en 2019, ce montant ayant même été dépassé pour atteindre 332,9 milliards de KRW qui ont été fournis à 1 578 EES et d'autres entreprises éligibles à partir de septembre¹⁷.

17 Même si la demande de fonds du secteur de l'économie sociale a été largement comblée grâce à ce rôle moteur du gouvernement central, les fonds sont principalement fournis aux EES ayant le statut de société, de sorte que les demandes financières des EES ayant d'autres statuts juridiques comme les coopératives et les organisations à but non lucratif ne sont pas correctement satisfaites. En outre, des fonds à impact qui soutiennent les EES de la phase de démarrage à l'expansion sont fournis à hauteur d'environ 100 milliards de KRW par an au total par les secteurs public et privé, ce qui a révélé les problèmes suivants : la demande des sociétés de gestion des fonds à impact social d'assouplir le plafond des dividendes des EES ayant le statut de société s'est accrue pour améliorer leur retour sur investissement ; certains fondateurs d'EES ont abandonné leurs missions sociales et poursuivent des intérêts privés, ce qui nécessite la mise en place de cadres juridiques et institutionnels pour prévenir de tels risques moraux.

Tableau 8 : plans de financement des politiques et progrès en matière de financement social (janvier à septembre 2019)

Type	Institution	Budget 2019	Exécuté fin juin 2019	Nombre d'entreprises éligibles	
Prêts	Korea Inclusive Finance Agency	50	35	60	Prêts destinés aux EES
	Korea SMEs and Startups Agency	500	489	219	Taux favorables pour les fonds à l'appui des politiques
	Small Enterprise and Market Service	100	48	86	Fonds exclusif pour les EES
	Coopératives de crédit	300	156	128	Prêts de partenariats mutuels, etc.
	MG Saemaul Geumgo	10	30	22	Projet de soutien à la croissance sociale
Crédits	KCGF	1 000	1 061	592	Programmes de garantie de crédit
	Fondations locales de garantie de crédit	150	104	223	Crédits spéciaux pour les EES
	Korea Technology Finance Corporation	700	780	182	Garantie d'impact des entreprises à vocation sociale
Investissement	Korea Growth Finance	200	210	22	Fonds d'investissement social
	Korea Venture Investment Corporation	220	416	44	Coopérative d'investissement à impact social
Total		3 230	3 329	1 578	

Source : FSC, 2019 ; Jang, 2019 (utilisation autorisée)

Reconnaissant que le manque d'informations disponibles sur les intermédiaires non gouvernementaux de finance sociale entravait l'accès au financement pour les EES, le gouvernement central a ordonné une enquête factuelle sur le problème permettant d'établir une base de données des intermédiaires de la finance sociale. En outre, le gouvernement vise à développer une autre base de données d'ici fin 2019 afin de fournir des informations de crédit sur les EES qui ont reçu un soutien financier d'institutions affiliées au Conseil de la finance sociale.

Le gouvernement a encouragé les banques commerciales à prendre part à des efforts visant à promouvoir la finance sociale dans le cadre de leurs pratiques de gestion socialement responsables. Résultat, les banques commerciales ont fourni un total de 252,7 milliards de KRW aux EES en 2017, puis 342,4 milliards de KRW en 2018. En septembre 2019, les banques estimaient avoir déjà fourni

354,2 milliards de KRW sur l'année. Les prêts ont représenté la quasi-totalité du soutien financier apporté par ces banques, soit 186,8 milliards de KRW (98,1 %), tandis que les dons et le parrainage se sont élevés à 3,2 milliards de KRW (0,9 %). Les achats de produits ont représenté 2,8 milliards de KRW (0,8 %), et les investissements en capital dans les nouvelles entreprises 0,5 milliard de KRW (0,1 %).

Tableau 9 : soutien financier des banques commerciales aux EES, en centaines de millions de KRW (de janvier à septembre 2019)

Type	2017			2018			2019		
	Montant	Nbre	Moyenne	Montant	Nbre	Moyenne	Montant	Nbre	Moyenne
Entreprises sociales	2 008	1 808	1,1	2 987	2 499	1,2	2 552	2 029	1,3
Coopératives	329	168	2,0	278	185	1,5	872	275	3,2
Entreprises communautaires	156	161	1,0	138	188	0,7	86	96	0,9
Entreprises autonomes	34	167	0,2	21	114	0,2	32	115	0,3
Sous-total	2 527	2 304	1,1	3 424	2 986	1,1	3 542	2 515	1,4

Remarque : lorsqu'une entreprise entrait dans plusieurs catégories d'EES, elle a été comptée dans la catégorie où elle a reçu le plus de fonds.

Source : Jang, 2019 ; FSC, 2019 (reproduction autorisée)

3.3.2 La politique de financement social à Séoul

L'ordonnance municipale sur l'établissement et l'administration du Fonds d'investissement social a été adoptée en 2012, le GMS faisant un investissement initial de 50 milliards de KRW. L'objectif du fonds est de soutenir les EES et leurs projets pour la société en leur apportant les investissements et les prêts nécessaires. Le projet initial du GMS était d'investir 50 milliards de KRW afin que le secteur de l'économie sociale y ajoute 50 milliards de KRW supplémentaires pour lever 100 milliards de KRW au total. Toutefois, fin 2018, le fonds avait levé 76,4 milliards de KRW. Sur ce montant, 58,7 milliards de KRW provenaient du GMS et les 17,7 milliards de KRW restants du secteur de l'économie sociale. Sur les 6 années entre 2013 et 2018, le Fonds d'investissement social a accordé 84,1 milliards de KRW de prêts à 426 EES, contribuant à la création de 2 402 emplois et au développement de 604 logements sociaux (SMG, 2019a).

Tableau 10 : performances du Fonds d'investissement social, en centaines de millions de KRW (2013-2018)

Type		Total	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Apports	Totaux	99 283	21 123	9 348	15 954	21 331	13 423	18 104
	GMS	76 614	10 900	7 488	14 612	20 664	9 884	13 066
	Non gouvernementaux	22 669	10 223	1 860	1 342	667	3 539	5 038
Nombre de bénéficiaires		426	71	46	68	78	68	95

Source : SMG, 2019a (utilisation autorisée)

Le GMS avait tout d'abord chargé une institution non gouvernementale d'investissement social de gérer et d'administrer le fonds. Or, l'amendement à la loi-cadre sur la gestion des fonds des autorités locales de 2016 a rendu illégal le fait de confier la gestion d'un fonds public à une partie privée. Le GMS a donc dû repenser le mode de gestion du fonds d'investissement social. En examinant la façon dont le fonds avait été géré jusqu'alors, le GMS a constaté qu'il avait bénéficié presque exclusivement à des entreprises ayant une cote de crédit élevée et la capacité de rembourser leurs prêts, ne répondant donc pas à la demande de nouvelles et petites entreprises. Il était donc essentiel de remédier à cette situation en créant un intermédiaire spécialement chargé de la finance sociale. Il fallait également obtenir des contributions et des ressources supplémentaires du secteur non gouvernemental pour élargir le fonds. Dans l'intention de faire du Fonds d'investissement social une source majeure de financement relationnel et de capitaux patients, le GMS a décidé de recruter ouvertement divers partenaires du financement social. Ces partenaires recevraient le Fonds d'investissement social sous forme d'investissements et de prêts, à condition qu'ils réalisent des contributions équivalentes au montant reçu selon une proportion de un à un, ou au moins d'un à trois, en réinvestissant ou en prêtant les fonds aux EES. En d'autres termes, le Fonds d'investissement social servirait de « fonds des fonds » répondant aux besoins financiers des EES (SMG, 2016b).

Les intermédiaires souhaitant participer à l'administration du Fonds d'investissement social doivent soumettre des plans d'affaires (sur la façon de dépenser l'argent et d'apporter un montant équivalent), des états financiers et d'autres documents nécessaires. Un conseil composé d'experts de la finance sociale et le comité d'examen de l'administration du Fonds examinent les demandes et sélectionnent les intermédiaires éligibles. Les intermédiaires choisis concluent des accords de prêt avec le GMS et investissent la somme d'argent qu'ils ont reçue, selon les plans d'affaires qu'ils ont présentés, dans des projets de soutien aux EES et à leurs missions sociales. Le GMS accorde ces prêts aux intermédiaires sans intérêt, et les intermédiaires accordent ces prêts aux EES ou aux projets sociaux à des taux d'intérêt n'excédant pas 3 % par an. Pour les petites et moyennes EES ayant un accès limité au financement institutionnel, ce taux d'intérêt est beaucoup plus bas et accessible. En échange de l'obtention de prêts sans intérêt, les intermédiaires doivent garantir le remboursement du prêt.

Le plan du GMS pour le Fonds d'investissement social en 2019 prévoyait de fournir 10 milliards de KRW pour des programmes de soutien aux EES et à l'investissement social. L'objectif principal du plan est de fournir les prêts nécessaires pour lancer ou gérer des EES et mettre en œuvre des projets sociaux qui transmettent des valeurs sociales. Les bénéficiaires cibles sont les EES et les projets

d'investissement social qui cherchent à résoudre les problèmes sociaux, environnementaux et culturels de Séoul. Les EES peuvent recevoir jusqu'à 200 millions de KRW par organisation et jusqu'à 1 milliard de KRW par projet. Les taux d'intérêt applicables dans les deux cas ne peuvent pas dépasser 3 % par an, et la durée du prêt ne peut excéder 5 ans. Ainsi, 5 milliards de KRW ont été attribués au logement social dans des projets de soutien qui impliquent le développement de logements pour les populations pauvres et défavorisées¹⁸. Les intermédiaires choisis pour gérer le projet de logement social peuvent apporter jusqu'à 2,5 milliards de KRW à 3 % par an en prêts pour les EES, les organisations à but non lucratif et les PME qui fournissent, ou prévoient de fournir, des logements sociaux. En outre, 3 milliards de KRW ont été prévus pour accorder des prêts à des EES exemplaires qui créent de nombreux emplois pour les personnes issues de milieux défavorisés. Chaque entreprise éligible peut recevoir jusqu'à 300 millions de KRW sous forme de prêts à 3 % par an. Le projet Private Asset-based Cluster Development Project fournit des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt dans le cadre de projets qui cherchent à transformer des actifs privés en espaces de travail, de logement et communautaires pour les EES et leurs collaborateurs. La somme affectée à ce projet s'élève à 2,5 milliards de KRW (SMG, 2019a).

Le GMS investit également dans des projets ayant un fort impact social par l'intermédiaire d'associations d'investissements à impact social. Le GMS a accordé 1 milliard de KRW au titre de son investissement en 2019. La première association d'investissements à impact social est en activité depuis 2018, gérant un fonds total de 14,5 milliards de KRW, dont 1 milliard de KRW du Fonds d'investissement social, 10 milliards de KRW du Korea Fund of Funds, et 3,5 milliards de KRW de ses autres membres. Le GMS a investi dans l'association à condition que les autres investisseurs investissent au moins 150 % de ce que le GMS investit¹⁹.

3.4 Autres mesures en faveur de l'économie sociale

3.4.1 Les enquêtes et statistiques

Les enquêtes et études sont essentielles pour concevoir et mettre en œuvre des mesures politiques efficaces pour l'économie sociale. La législation nationale, les ordonnances municipales et les décrets d'application établissant les bases juridiques des coopératives, des entreprises sociales, des entreprises communautaires et des entreprises autonomes exigent que les ministères concernés mènent des enquêtes périodiques auprès de ces EES. Les résultats de ces enquêtes ont constitué une base importante pour la planification des politiques par les autorités concernées.

Les efforts pour produire des statistiques sur l'ensemble de l'économie sociale en République de Corée sont quant à eux plus récents. En effet, différents services et organismes gèrent les différents types

¹⁸ L'ordonnance municipale sur le développement du logement social à Séoul définit le logement social comme un logement locatif public fourni par des acteurs de l'économie sociale aux populations défavorisées, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes adultes.

¹⁹ Par l'intermédiaire du Fonds d'investissement de Séoul, le GMS a décidé d'accorder en avril 2020 un prêt spécial de 15 milliards de KRW aux EES qui ont des difficultés à maintenir leurs emplois et à faire fonctionner leur entreprise en raison de la COVID-19, à des taux d'intérêt beaucoup plus bas (entre 0,5 et 1,5 %) que le taux habituel (3 %).

d'EES, ce qui rend difficile l'introduction de mesures politiques globales et centralisées. Afin que le projet de LCES débouche sur une loi, il est essentiel de vérifier d'abord les conditions actuelles de l'ensemble de l'économie sociale. Comme des montants considérables de ressources fiscales sont investis chaque année dans son développement à l'échelle nationale (le budget national de l'économie sociale s'élevait à 460 milliards de KRW en 2019 et devrait vraisemblablement passer à 480 milliards de KRW en 2020), il est également important de fonder les mesures politiques correspondantes sur des statistiques précises. En 2019, Statistics Korea a tenté pour la première fois d'établir des statistiques sur 13 types d'EES selon un certain nombre d'indicateurs (le nombre d'EES de chaque type, les recettes totales par type, la répartition par sexe et par âge des travailleurs des EES, la durée de leur emploi, leurs rémunérations et leurs salaires, leur droit à bénéficier d'assurances sociales et le nombre d'emplois nouvellement créés, maintenus ou remplacés par les EES) sur la base des données administratives existantes. Les statistiques ainsi établies devraient être connues prochainement. Les efforts pour produire des statistiques sont nécessaires pour pouvoir établir des mesures scientifiques et politiques objectives. Les statistiques permettent également à l'économie sociale d'obtenir une reconnaissance sociale et politique et, ainsi, de renforcer la légitimité du soutien politique dont elle bénéficie. Enfin, ces statistiques fournissent également les données de base essentielles à des recherches approfondies (Bouchard and Rousselière, 2015). Le rapport de Statistics Korea devrait donc constituer une étape essentielle dans les efforts théoriques et pratiques visant à promouvoir l'économie sociale en République de Corée.

Les enquêtes nationales sur les principales EES fournissent des données par région, mais le GMS mène également ses propres enquêtes pour collecter des données et des informations avec lesquelles il pourrait développer de meilleures mesures pour l'économie sociale. La première enquête systématique a été réalisée en 2014 concernant le statut opérationnel des EES (coopératives, entreprises sociales, entreprises communautaires et entreprises autonomes) à Séoul. En 2019, afin d'améliorer sa politique de soutien aux coopératives basée sur des environnements arrondissement par arrondissement pour les coopératives et leurs demandes, le GMS a également organisé une enquête complète sur toutes les coopératives qui avaient été créées à partir de décembre 2018. Le SSEC étudie également les demandes des organismes publics et les capacités d'approvisionnement des EES, afin de les mettre en adéquation et de faciliter la participation des EES aux marchés publics. En plus d'examiner les besoins financiers des EES et d'évaluer l'efficacité du financement des politiques, le SSEC étudie également les ressources locales pour faciliter les projets au niveau des arrondissements afin de favoriser les écosystèmes propices à l'économie sociale.

3.4.2 La sensibilisation du public à l'économie sociale

Tant le gouvernement central que le GMS ont déployé des efforts considérables pour sensibiliser le public à l'économie sociale : ils ont lancé des plateformes en ligne fournissant de vastes informations générales sur l'économie sociale ; ils ont diffusé des publications présentant les principaux programmes politiques, cas et avancées en matière d'économie sociale ; ils ont ouvert des canaux en ligne spécialisés dans les contenus et les services liés à l'économie sociale ; ils ont organisé des événements (Semaine de l'économie sociale et Journée des coopératives) ; ils ont géré des forums et organisé des expositions. L'Exposition sur l'économie sociale a débuté à une échelle importante et s'est tenue sur 3 jours, en 2018. Une grande variété d'activités y fut organisée par les autorités compétentes, le Conseil central coréen des entreprises sociales et le KSENET. Mettant l'accent sur le

leadership non gouvernemental, la participation locale et le soutien gouvernemental, les expositions annuelles sont organisées dans des villes situées en dehors de la zone métropolitaine de Séoul. L'Exposition 2019 disposait d'un espace où les visiteurs pouvaient essayer les produits et services proposés par les EES et s'informer sur l'économie sociale. Elle a également accueilli une conférence internationale sur la finance sociale et les méthodes de mesure des valeurs sociales, un forum pour la promotion des services sociaux et un colloque général sur divers sujets de l'économie sociale.

La plateforme en ligne du GMS pour l'économie sociale (Seoul Social Economy Portal²⁰) est gérée par le SSEC. Le site Internet permet de regrouper et de partager un large éventail d'informations, invitant toute personne intéressée par l'économie sociale à explorer la situation actuelle de l'économie sociale et des EES à Séoul, les programmes politiques, diverses annonces et publications, du matériel de recherche et d'éducation ainsi que des offres d'emploi des EES et d'autres entreprises. Il donne des liens vers le site Internet de l'Académie de l'économie sociale²¹, la plateforme Story²² et la plateforme des coopératives scolaires²³. Plus de 100 articles portant sur divers programmes politiques et d'autres sujets sont publiés chaque mois sur ces plateformes, qui attirent près de 12 000 visiteurs par mois. La plateforme Story publie des bulletins d'information en ligne intitulés Semo Letter²⁴, mis à jour toutes les deux semaines, et envoyés par courrier électronique à diverses personnes et organisations, comme des citoyens, des acteurs de l'économie sociale, des EES, des organismes de soutien et des représentants gouvernementaux (SSEC, 2019).

Le SSEC organise également des colloques sur les enjeux majeurs de l'économie sociale entre experts, acteurs de l'économie sociale et grand public. Depuis 2013, 6 à 12 colloques ont été organisés chaque année, invitant des experts du monde entier à des conférences sur les dernières tendances de l'économie sociale et organisant des débats sur des questions liées aux politiques.

Le GMS a également lancé le GSEF pour promouvoir la coopération et les échanges internationaux sur l'économie sociale. Le GSEF est une plateforme de réseautage international qui rassemble des maires, des représentants d'organisations internationales et des dirigeants de l'économie sociale pour discuter des mesures visant à stimuler les économies sociales et locales. En septembre 2018, le GSEF a vu la participation de représentants de 43 autorités locales du monde entier, du Chantier de l'économie sociale (une organisation d'économie sociale au Québec), du RIPESS (Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire), du Forum international de l'économie sociale et solidaire (IFSSE, International Forum on Social Solidarity Economy), de Locality (un réseau britannique de communautés locales), d'Asian Venture Philanthropy Network (AVPN) et d'autres organisations de premier plan qui sont membres du forum. Depuis la première réunion du forum à Séoul en 2013, trois autres réunions ont eu lieu, en 2014 et 2016, puis en 2018 à Bilbao en Espagne. Le GSEF promeut l'échange entre les organisations membres ainsi que la diffusion d'exemples de politiques, et plaide pour que les questions liées à l'économie sociale deviennent des

²⁰ <http://sehuh.net/> (en coréen et en anglais)

²¹ <http://academy.sehuh.net> (en coréen)

²² <http://story.sehuh.net> (en coréen)

²³ <http://schoolcoop.sehuh.net/> (en coréen)

²⁴ <http://sehuh.blog.me/> (en coréen)

préoccupations politiques. Depuis 2013, les organisations membres s'efforcent de promouvoir l'échange international et la solidarité en matière d'économie sociale. L'Asia Network for Young Social Entrepreneurs (ANYSE), tout d'abord organisé dans le cadre du GSEF en 2014, s'est tenu chaque année, offrant une plateforme aux jeunes entrepreneurs et aux activistes pour partager leurs expériences locales (SSEC, 2016a).

3.4.3 Le plan 2.0 de développement de l'économie sociale à Séoul

En avril 2019, le GMS a annoncé un plan 2.0 de développement de l'économie sociale à Séoul. Malgré la mise en place de diverses lois et institutions et la forte augmentation du nombre d'acteurs innovants en matière d'économie sociale au cours de la dernière décennie, les possibilités pour le grand public de faire l'expérience de l'économie sociale dans la vie quotidienne restent insuffisantes, tout comme l'est, par voie de conséquence, la sensibilisation du public. Le plan 2.0 de développement de l'économie sociale de Séoul a donc pris cela en considération.

Les stratégies de développement de l'économie sociale au sein du GMS ont évolué, passant du financement direct des EES individuelles (1997-2011) à un soutien indirect via la promotion d'écosystèmes propices à l'économie sociale (2012-2018). Dans le plan 2.0 (2019-2022), le GMS encourage les initiatives d'économie sociale citoyennes par le biais de diverses mesures politiques, notamment des programmes visant à trouver des solutions innovantes aux problèmes sociaux rencontrés par les citoyens dans leur vie quotidienne grâce à l'économie sociale, la consolidation et l'expansion des partenariats public-privé dans la co-construction de politiques publiques pour l'économie sociale par la reconstruction du PPPSES par secteur industriel, groupe d'âge et région, et le soutien à la création de l'Association d'entraide pour les entreprises et organisations de l'économie sociale, leurs membres et travailleurs.

Le GMS a mis en place trois programmes visant à apporter des solutions innovantes aux problèmes sociaux rencontrés par les citoyens dans leur vie quotidienne. Le premier, le projet Living Together, est un programme qui a été mis en place pour soutenir des groupes d'entraide dont les membres comprennent plus de 5 résidents vivant dans des immeubles d'appartements à plus de 150 logements pour aider à résoudre les problèmes sociaux dans leurs communautés résidentielles par des solutions mobilisant l'économie sociale. Les groupes d'entraide élaborent des modèles économiques en coopération avec leurs conseils de résidents, les EES et les agences intermédiaires de l'économie sociale. Le deuxième programme soutient la création de services d'aide à la personne pour les EES locales par district afin de fournir des services tels que la livraison de repas, l'entretien ménager et le transport des personnes âgées et handicapées, qui font partie des services d'aide à la personne fournis par les « Care SOS Centres », des programmes apportant des services d'aide à la personne intégrés et personnalisés à toute personne en ayant besoin. Le troisième programme vise à soutenir la création d'écoles techniques afin de créer des emplois pour les personnes défavorisées et de favoriser leur insertion sociale. Pour cela, le programme a pour objectif d'enseigner aux résidents locaux les compétences nécessaires pour permettre aux diplômés des écoles techniques de créer des entreprises locales fournissant des services essentiels aux communautés, tels que l'exploitation et la gestion des installations locales et des services d'entretien des logements.

À l'instar de l'Association d'entraide pour les entreprises et organisations de l'économie sociale, leurs membres et travailleurs, le but de ce programme est d'établir les bases d'une durabilité et d'une autonomie fondées sur la mutualité et la solidarité. Il existe plusieurs autres fonds d'entraide levés par les secteurs de l'économie sociale, notamment le Fonds d'entraide des entreprises sociales (4 milliards de KRW), le Fonds d'innovation sociale (0,5 milliard de KRW) et le Fonds d'entraide autonome (0,2 milliard de KRW). Toutefois, la plupart d'entre eux sont destinés aux EES et non à leurs membres et travailleurs. L'Association d'entraide devrait améliorer leur qualité de vie en complétant leur filet de protection sociale. La création de l'Association d'entraide sera dirigée par le secteur privé, et le GMS l'assistera en aidant à la création et au fonctionnement du fonds et en y contribuant.

Le plan 2.0 comprend également des programmes visant à consolider et étendre les mesures politiques existantes en faveur de l'économie sociale, des programmes visant à renforcer les bases d'un écosystème durable pour l'économie sociale en bâtissant des espaces de regroupement des EES par secteur industriel au moyen des biens publics ainsi que des programmes visant à promouvoir les entreprises sociales innovantes telles que les entreprises à vocation sociale afin d'apporter des solutions aux problèmes sociaux, créer des emplois pour les jeunes et accroître le volume et la portée des marchés publics de l'économie sociale. Avec son plan 2.0, le GMS souhaite conférer une nouvelle dimension au développement de l'économie sociale et contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens sur le long terme.

Conclusion

Nous avons examiné les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les mesures de politique publique prises par le GMS pour promouvoir l'économie sociale par rapport à celles du gouvernement central. Nous avons tout particulièrement étudié les composantes essentielles des écosystèmes propices à l'économie sociale qui permettent aux EES de prospérer sur le long terme (OECD/EU, 2017 ; UNRISD, 2019). Nous avons également examiné leurs réussites et leurs limites, ou les défis à relever pour parvenir à un développement durable de l'économie sociale à Séoul et à l'échelle nationale.

En dépit de sa courte histoire, l'économie sociale s'est considérablement développée ces dernières années en République de Corée, et les gouvernements ont joué un rôle important dans ce processus. Comme nous l'avons vu, tant le GMS que le gouvernement central ont déployé des efforts concertés pour bâtir ces écosystèmes propices à l'économie sociale et, à ce titre, des composantes essentielles des écosystèmes de l'économie sociale (OECD/EU, 2017 ; UNRISD, 2019) ont été mises en place au niveau tant local que national. Les cadres juridiques et institutionnels des EES ont été instaurés, des dispositions ont été prises pour favoriser leur accès aux marchés et au financement, et des structures de soutien aux entreprises ainsi que des programmes d'éducation et de formation ont été élaborés. Des enquêtes sur chaque type d'EES ont été réalisées régulièrement et des statistiques sur l'ensemble de l'économie sociale sont en cours de production. Grâce à ces initiatives de soutien, le nombre de grandes EES (entreprises sociales, coopératives relevant de la LCC, entreprises communautaires et entreprises autonomes) est passé de 819 en 2012 à 4 288 en 2018, le nombre de travailleurs d'EES est passé de 10 400 en 2012 à 19 800 en 2018, et le volume total des ventes de ces EES est également passé de 724 milliards de KRW en 2012 à 1 961 milliards de KRW en 2018 à Séoul (SSEC, 2020). De même, le nombre de grandes EES, leurs effectifs et leur chiffre d'affaires ont nettement augmenté au niveau national lors des deux dernières années, grâce au soutien actif du gouvernement central, qui a adopté un grand nombre de mesures de politique publique du GMS et a fait de la stimulation de l'économie sociale l'un de ses objectifs politiques prioritaires²⁵.

Malgré cette croissance, l'impact de l'économie sociale sur l'économie nationale reste faible. Selon une enquête, fin 2018, le nombre total d'EES de tous les types était d'environ 25 000, représentant seulement 2,98 % du nombre total d'entreprises, le nombre de travailleurs d'EES s'élevait à 0,94 % du nombre total de travailleurs de l'économie nationale, et le chiffre d'affaires total de ces entreprises n'était que de 4,43 % du PIB. En outre, le chiffre d'affaires deviendrait négligeable, soit 0,55 % du PIB, si l'on ne comptabilisait pas les coopératives fortement institutionnalisées qui exercent des activités financières, comme les coopératives agricoles, les coopératives de crédit et les coopératives de crédit communautaires appelées *Saemaeulgeumgo* (Interdepartmental Report, 2019).

²⁵ Le nombre de grandes EES est passé de 14 916 en 2016 à 19 439 en 2018, le nombre de travailleurs d'EES a augmenté de 20 %, passant de 88 000 en 2016 à 106 000 en 2018, et le volume total des ventes de ces EES a également augmenté d'environ 50 %, passant de 4,3 billions de KRW en 2016 à 6,4 billions de KRW en 2018 au niveau national (Interdepartmental Report, 2019).

Le fait que de nombreuses EES dépendent fortement du soutien financier du gouvernement pose un autre problème, celui de l'autonomie et de la durabilité des EES. Lors d'une enquête, 38,9 % des entreprises interrogées ont déclaré qu'il leur serait difficile d'être autonomes sans le soutien du gouvernement (Kim et al., 2018). Même si le paradigme politique des EES est passé d'un soutien financier direct aux entreprises individuelles à la création d'écosystèmes dans lesquels elles peuvent prospérer, tant au niveau du GMS que du gouvernement central, la plupart des EES sont petites et manquent de compétitivité sur les marchés. Les EES poursuivent à la fois des valeurs économiques et sociales, ce qui leur permet difficilement de concurrencer les entreprises commerciales sur les marchés. Il faut pourtant que les EES fassent davantage d'efforts pour accroître l'innovation en s'appuyant sur les divers soutiens politiques de l'État, afin d'être compétitives sur les marchés et de trouver de nouvelles solutions innovantes aux problèmes sociaux non résolus qui émergent dans la société. Au niveau gouvernemental, des politiques doivent être également instaurées pour promouvoir le potentiel d'innovation des EES. À ce titre, le gouvernement central cherche à assouplir les critères de certification des entreprises sociales et à passer du système de certification actuel à un système d'enregistrement des entreprises sociales, ce qui permettrait à des entreprises telles que les entreprises à vocation sociale d'être incluses dans le champ de l'économie sociale. Les entreprises à vocation sociale sont apparues spontanément et ont tenté de résoudre davantage de problèmes sociaux et de façon plus innovante que les entreprises sociales existantes. Même si, par le passé, les entreprises à vocation sociale sont restées relativement libres de toute réglementation gouvernementale, le GMS et le gouvernement central ont tous deux reconnu leur potentiel en tant que facilitatrices de l'innovation sociale et élaboré diverses mesures politiques pour les soutenir (KoSEA, 2019c ; Joo, Cho and Yoon, 2018).

En plus de la croissance quantitative de l'économie sociale, une autre réussite est à noter : des politiques d'économie sociale mieux intégrées et plus cohérentes ont été conçues et mises en œuvre au niveau du GMS ainsi qu'au niveau du gouvernement central depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, c'est-à-dire 2017. Toutefois, pour que ce système politique soit établi, la LCES et d'autres lois connexes doivent être adoptées dès que possible. Comme ces lois n'ont pas pu être adoptées principalement en raison de l'obstruction du principal parti d'opposition, il faudrait parvenir à établir un consensus politique entre les partis, ce qui nécessite des efforts supplémentaires pour sensibiliser le public à l'économie sociale.

De nombreuses ressources ont été consacrées à la promotion de l'entrepreneuriat social et au développement des ressources humaines pour l'économie sociale par le biais de l'éducation et de la formation, aussi bien au niveau du GMS qu'à celui du gouvernement central. Cela a eu pour effet d'accroître le nombre d'EES et de travailleurs d'EES, même si, comme nous l'avons vu précédemment, il existe de nombreuses limites. Malgré cela, le plan directeur de développement des ressources humaines pour l'économie sociale, annoncé en 2018, devrait contribuer au développement de l'économie sociale en élargissant la portée de l'éducation et de la formation et en améliorant leur qualité.

Des réussites et des limites sont également apparues dans le cadre de la co-construction des politiques publiques pour l'économie sociale. Le partenariat coopératif entre les acteurs de l'économie sociale et les autorités est essentiel dans le processus de développement et de mise en place de ces écosystèmes,

car il garantit un développement et une mise en œuvre plus efficaces des politiques grâce à des approches plus cohérentes et stratégiques (Mendell and Alain, 2013).

Comme nous l'avons vu précédemment, au niveau du GMS, des partenariats coopératifs public-privé sont intervenus dans la conception, la mise en œuvre et la responsabilité des politiques, et le SSEN a joué un rôle important dans ce processus en tant qu'organisation représentative des EES à Séoul.

Au niveau du gouvernement central, le KSENET a participé au processus de conception et de mise en œuvre des politiques d'économie sociale en tant que représentant gouvernemental.

Le nombre de canaux dans lesquels le secteur de l'économie sociale peut se hisser au premier plan est toutefois limité, tant au niveau du GMS que du gouvernement central. Si de nombreuses raisons peuvent expliquer cette situation, la principale reste le manque de cohésion entre les EES, qui les empêche de se regrouper en un mouvement cohérent (Utting, 2017). De nombreuses organisations représentant le secteur de l'économie sociale ne se sont pas développées petit à petit à partir d'organisations locales, mais ont été créées pour répondre aux besoins politiques du gouvernement, ce qui risque d'entraîner un manque de bases organisationnelles et financières pour assurer leur autonomie et leur indépendance par rapport aux gouvernements.

Cela est notamment le cas des organisations de soutien intermédiaires. Dans les pays à l'économie sociale bien développée, de nombreuses organisations intermédiaires se sont développées en tant qu'organisations autonomes disposant de leurs propres ressources et elles ont établi des partenariats d'égal à égal avec les gouvernements. Le SSEC, une organisation intermédiaire de premier plan de l'économie sociale à Séoul, a été créé dans le cadre d'un partenariat public-privé entre le GMS et le SSEN, mais il fonctionne intégralement sur le budget du GMS. Cela s'explique par l'absence de bases financières pour le SSEN, qui gère le SSEC, et cela augmente le risque que ce dernier ne devienne qu'un simple instrument de mise en œuvre des politiques du GMS (Jung and Hwang, 2018).

Comme nous l'avons vu précédemment, la politique d'attribution préférentielle des marchés publics en faveur de l'économie sociale a considérablement augmenté la valeur totale des marchés publics des EES en quelques années à peine. Des défis restent pourtant à relever. La plupart des produits et des services offerts par les EES sont simples, à faible valeur ajoutée, et subissent la concurrence excessive d'autres bénéficiaires de ces politiques d'attribution préférentielle des marchés publics, comme les PME, les entreprises dirigées par des femmes ou celles détenues ou exploitées par des personnes handicapées. Les EES doivent donc développer des produits et des services à plus haute valeur sociale, reflétant leurs propres caractéristiques.

Autre défi à relever : si les achats publics de produits et de services proposés par les EES ont considérablement augmenté, ceux des 10 % d'EES les plus importantes constituent plus de 60 % de l'offre totale des marchés publics, alors que ceux des 50 % d'EES les moins importantes en constituent moins de 5 %. Des efforts restent également à faire pour réduire l'asymétrie d'informations entre les EES et les organismes publics, y compris l'introduction d'un système d'assurance qualité pour les produits et services des EES. Tous ces problèmes découlent vraisemblablement du fait que la plupart des EES sont petites et manquent de compétitivité sur les marchés. Par conséquent, si diverses mesures publiques doivent être prises pour encourager la participation des EES au marché public, il

est également essentiel que les EES fassent davantage d'efforts pour accroître leur compétitivité (Lee et al., 2018).

Le marché de la finance sociale en est encore à un stade embryonnaire, mais les EES ont de plus en plus accès à des financements leur permettant de combler leurs besoins financiers croissants grâce aux diverses mesures de politique publique prises à Séoul et dans tout le pays. Le plan de promotion de la finance sociale annoncé en 2018 devrait tout particulièrement contribuer au développement de la finance sociale en Corée, grâce à la création d'un écosystème lui étant propre à travers la mise en place de distributeurs de financement social de gros, d'organisations intermédiaires sur une base locale et de systèmes d'évaluation efficaces des performances sociales et financières des EES, ainsi que par un meilleur accès au financement de l'économie sociale.

Notons toutefois que des efforts sont également déployés dans le secteur de l'économie sociale pour lever des fonds auprès des EES afin de mettre en place un financement social autonome, avec par exemple le Fonds d'innovation sociale et le Fonds d'entraide des entreprises sociales. Une dépendance excessive à l'égard du financement social dirigé par l'État pourrait avoir des conséquences imprévues faisant que seules quelques EES ayant de bons antécédents en matière de crédit pourraient bénéficier des systèmes de financement social. Comme c'est le cas avec de nombreux fonds sociaux, la plupart des EES sont laissées pour compte, y compris par le Fonds d'investissement social à Séoul qui a géré le fonds avec prudence en raison du risque de perte du capital. Les fonds d'entraide basés sur la solidarité financière vont accroître l'autodétermination des EES, ce qui produira un marché de la finance sociale efficace (Kim et al. 2018).

En conclusion, les cadres juridiques et institutionnels et les diverses mesures de politique publique en matière d'économie sociale ont joué un rôle majeur dans le développement de l'économie sociale, tant à Séoul qu'à l'échelle nationale. Toutefois, comme nous l'avons vu, si ces efforts de l'État ne sont pas accompagnés d'efforts de la part du secteur de l'économie sociale, des conséquences imprévues sur le développement de l'économie sociale sont à craindre. Le développement et le maintien de l'autonomie et de l'indépendance dans le secteur de l'économie sociale demeurent donc une condition *sine qua non* de son développement.

Bibliographie

- Bouchard, M. J. and Rousselière, D. 2015. "Introduction: The weight, size and scope of the social economy". In *The Weight of the Social Economy: An International Perspective edited by Bouchard, M. J. and Rousselière, D.* 11-27. Brussels: P.I.E. Peter Lang.
- CSSF (Central Self-Sufficiency Foundation). 2017. *White Paper on Self-reliance Enterprises 2016*. Seoul: CSSF.
- FSC (Financial Services Commission). 2019. "Report for the third meeting of Social Finance Council held in 2019" (press release by FSC, 7 November 2019)
- Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea. 2017a. "Plans for fostering the social economy."
- Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea. 2017b. "Plans to innovate public procurement for supporting innovative growth" (press release by the Meeting of Economic Ministers, 4 October 2017).
- Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea. 2018a. "Master plan of human resource development for the social economy."
- Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea. 2018b. "Plan for fostering the social finance."
- Interdepartmental Report of the Government of Republic of Korea. 2019. "Mid- and Long-term Basic Plan for Social Economy (draft)" (unpublished).
- Jang, J. 2019. "Tasks for fostering intermediaries of social finance". Presentation made at the National Assembly Forum on the Current Status and Tasks of Social Finance (20 September 2019).
- Joo, J., Cho, D., and Yoon, J. 2018. *A Survey of Social Ventures in Seoul and the Policy Suggestion*. Seoul: The Seoul Institute. Jung, B. and Hwang, W. 2018. *A Development Strategy of Intermediary Organizations Leading Governance in Seoul*. Seoul: The Seoul Institute.
- Kim, S. 2016. "Significance and perspectives of the social economy." In Shinyang, K., Myungho, Shin, Kisupy, K. et al. *A History of Korean Social Economy*, 9-48. Seoul: Hanul.
- Kim, J, Lee, J, and Jung, Y. et al. 2018. *The Report on the Status of Social Economy and Policy Satisfaction Survey*. Sejong: Korea Development Institute.
- Kim, J., Wee, S., Ki, K. et al. 2018. *The Medium and Long-term Development Plan for the Social Economy*, Sejong: Korea Development Institute.
- KoSEA (Korea Social Enterprise Promotion Agency). 2018a. "Social economy leadership programme 2018 outcomes shared" (press release by KoSEA, 15 November 2018).

- KoSEA (Korea Social Enterprise Promotion Agency). 2018b. *Public Procurement Manual for Social Enterprises*. Seongnam: KoSEA.
- KoSEA (Korea Social Enterprise Promotion Agency). 2019a. *A Guide to Social Enterprise*. Seongnam: KoSEA.
- KoSEA (Korea Social Enterprise Promotion Agency). 2019b. “Report on KoSEA’s Projects.” [http:// www.alio.go.kr/popReportAll.do?apbaId=C0456&nowYear=2019&nowQuarter=0](http://www.alio.go.kr/popReportAll.do?apbaId=C0456&nowYear=2019&nowQuarter=0). Accessed 30 December 2019
- KoSEA (Korea Social Enterprise Promotion Agency). 2019c. “Korea Social Economy.” Seongnam: KoSEA.
- KSENET (Korean Social Economy Network). 2018. *Interim Report on the Performance of Plans to Foster the Social Economy*. Seoul: KSENET.
- Lee, S., Park, H., Kim, H. and Kim, J. 2018. *A Study on the Promotion of Preferential Public Procurement for Social Enterprises and Social Cooperatives*. Seoul: Korea Institute of Procurement.
- Lifein. 2019. “The current status of the social economy in statistics”. Lifein, accessed 30 May 2020. <http://www.lifein.news/news/articleView.html?idxno=5645>.
- Mendell, M., and B. Alain. 2013. “Evaluating the formation of enabling public policy for the social and solidarity economy from a comparative perspective: The effectiveness of collaborative processes or the co-construction of public policy”. Draft paper prepared for the UNRISD Conference Potential and Limits of Social and Solidarity Economy, Geneva, Switzerland, 6–8 May.
- MOEL (Ministry of Employment and Labour). 2013 to 2019. “Public organizations’ reports on past purchases and plans for future purchases of products from social enterprises.” Sejong: MOEL.
- MOEL (Ministry of Employment and Labour). 2018. *Guide to Preferential Purchases of Products from Social Enterprises*. Sejong: MOEL.
- MOEL (Ministry of Employment and Labour). 2019. “Announcement of the social enterprise certification plan and screening criteria 2019.” Sejong: MOEL.
- MOHW (Ministry of Health and Welfare). 2017. “Basic plan for Self-reliance benefits for NBLSP beneficiaries (2018-2020)”. Sejong: MOHW.
- MOHW (Ministry of Health and Welfare). 2019. *Self-reliance Projects Guide 2019 (Part I)*. Sejong: MOHW.
- MOIS (Ministry of the Interior and Safety). 2019. *Guideline for the Implementation of Community Enterprises Projects 2019*. Sejong: MOIS.
- MOLEG (Ministry of Government Legislation). 2018. “A Bill of Framework Act on the Realization of Social Values by the Public Sector.” Sejong: MOLEG.
- OECD/EU (Organization for Economic Cooperation and Development / European Union). 2017. *Boosting Social Enterprise Development: Good Practice Compendium*. Paris: OECD Publishing.

- Korea Credit Guarantee Fund and Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2018. *A Study on the construction of an evaluation model for Social Economy Enterprises*. Seoul: Korea Credit Guarantee Fund and Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Shin, M. 2016. "An overview of the history of the Korean social economy." In Shinyang, K., Myungho, Shin, Kisupy, K. et al. *A History of Korean Social Economy*, 49-103. Seoul: Hanul.
- SMG (Seoul Metropolitan Government). 2016a. *White Paper on Innovations in Public Procurement by the SMG*. Seoul: SMG.
- SMG (Seoul Metropolitan Government). 2016b. "Master plan for the reform of the Social Investment Fund." Seoul: SMG.
- SMG (Seoul Metropolitan Government). 2019a. "Seoul's plan for administration of the Social Investment Fund 2019". Seoul: SMG.
- SMG (Seoul Metropolitan Government). 2019b. "Social economy promotion plan 2.0 in Seoul." Seoul: SMG.
- SCSC (Seoul Coop Support Centre). 2020. *Annual Report 2019*. Seoul: SCSC.
- SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2016a. *Five Years of Fostering the Social Economy in Seoul, 2011 to 2015: Achievements and Future Tasks*. Seoul: SSEC.
- SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2016b. *2015 Report on the performance of SSEC*. Seoul: SSEC. SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2017a. *2016 Report on the Performance of SSEC*. Seoul: SSEC.
- SVS (Korea Social Value and Solidarity Foundation). 2020. "On the one-year anniversary of the launch of the Korea Social Value and Solidarity Foundation" (press release by SVS, 28 January 2020).
- SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2017b. *White Paper on Wiki Seoul*. Seoul: SMG SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2018. *2017 Report on the Performance of SSEC*. Seoul: SSEC.
- SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2019. "Plan of the management of SSEC and its projects." Seoul: SSEC
- SSEC (Seoul Social Economy Centre). 2020. *2018 Report on the Performance of SSEC*. Seoul: SSEC.
- UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development). 2018. "Social economy in the national context: Origins and development in the Republic of Korea". In *Social and Solidarity Economy for the Sustainable Development Goals*, 48~68. Geneva: UNRISD.
- UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development). 2019. "XXX project concept note" (unpublished document), Geneva: UNRISD.
- Utting, P. 2017. *Public Policies for Social and Solidarity Economy: Assessing Progress in Seven Countries*. Geneva: ILO.